

**A/CONF.191/CP/25**

**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LES PAYS LES MOINS AVANCES**

**Bruxelles, 14-20 Mai 2001**

**Mémoire présenté**

**par**

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE  
GUINEE**

## NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**A/CONF.191/CP/25**

**FEVRIER 2001**

**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PMA  
(Bruxelles, Belgique, 14-20 Mai 2001)**

-----

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN**

***DEUXIEME PARTIE***

***PROGRAMME NATIONAL D'ACTION 2001-2010***

**PREPARE AVEC L'APPUI DE  
Dr Kerfalla YANSANE, Consultant, Union Européenne**

**FEVRIER 2001**

## TABLES DES MATIERES

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
Methodologie.....	1
Plan du rapport.....	1
<b>Chapitre Premier : Cadre Général du Développement .....</b>	<b>3</b>
I.1 Stratégie Générale de Guinée Vision 2010.....	3
I.2 Opérationnalisation de Guinée Vision 2010.....	4
I.2.1 PNDH.....	4
I.2.2 DSRP .....	4
I.2.3 Intégration sous régionale .....	6
I.2.4 Cadrage Macro-économique et Stratégie de croissance.....	6
<b>Chapitre Deuxième : Renforcement des Capacités Institutionnelles .....</b>	<b>11</b>
II.1 Cadre Conceptuel et Institutionnel.....	11
II.2 Programmes.....	12
II.2.1 Business Plan du SENAREC 2001-2005.....	13
II.2.2 Programmes Associés.....	13
a) Gestion Macro-économique .....	14
b) Assistance à la Justice .....	15
c) Cadre Institutionnel du Secteur Privé.....	15
d) Renforcement des Capacités à la Base.....	18
e) Lutte contre la Corruption.....	19
<b>Chapitre Troisième : Développement des Ressources Humaines .....</b>	<b>21</b>
III.1 Education Pour Tous (EPT) .....	21
III.1.1 Objectifs.....	21
III.1.2 Stratégies.....	21
III.1.3 Résultats Attendus .....	22
III.1.4 Description des Programmes EPT.....	23
III.2 Plan Stratégique de Développement Sanitaire .....	24
III.2.1 Objectifs.....	25
III.2.2 Grands Axes Stratégiques.....	25
III.2.3 Financement du Programmes .....	27
III.2.4 Programme-Cadre Genre et Développement .....	29
<b>Chapitre Quatrième : Amélioration des Infrastructures Physiques .....</b>	<b>30</b>
IV.1 EAU .....	30
IV.1.1 Etat des lieux .....	30
IV.1.2 Objectifs .....	31
IV.1.3 Programme d'Investissements 2000-2009 .....	31
IV.2 ENERGIE.....	32
IV.2.1 Etat des lieux .....	32
IV.2.2 Nouvelle Politique Energétique.....	33
a) Objectifs .....	33
b) Stratégie.....	33
c) Résultats Attendus .....	34

IV.2.3 Programme de Développement Energétique .....	34
a) Electrification Rurale .....	34
b) Aménagement des Grands Barrages .....	35
IV.3 TELECOMMUNICATIONS .....	38
IV.3.1 Etat des lieux .....	38
IV.3.2 Eléments de Politique de Télécommunications .....	39
IV.3.3 Programmes d'Investissements .....	39
IV.4 ROUTES ET TRANSPORTS .....	40
IV.4.1 Transports Terrestres .....	40
a) Etat des lieux .....	40
b) Orientations Stratégiques .....	41
c) Programmes d'Investissements Routiers .....	42
IV.4.2 Autres Programmes de Transports .....	44
a) Chemins de fer .....	44
b) Ports et Transports Maritimes .....	44
<b>Chapitre Cinquième : Développement des Secteurs Porteurs .....</b>	<b>46</b>
V.1 AGRICULTURE .....	46
V.1.1 Défis et Contraintes .....	47
V.1.2 Options de Stratégies .....	48
V.1.3 Objectifs Opérationnels .....	49
a) Sécurité Alimentaire .....	49
b) Développement des Exportations .....	50
c) Gestion des Ressources Naturelles .....	51
V.1.4 Financement du développement agricole .....	52
V.2 ELEVAGE .....	52
V.2.1 Contraintes .....	53
V.2.2 Options Stratégiques .....	53
V.2.3 Programmes de Développement de l'Élevage .....	54
V.2.4 Financement des Programmes .....	54
V.3 PECHE .....	54
V.3.1 Contraintes .....	54
V.3.2 Stratégies .....	55
V.3.3 Programmes et Financement .....	55
V.4 LES MINES .....	56
V.4.1 Etat des lieux .....	56
V.4.2 Perspectives .....	59
<b>Conclusion .....</b>	<b>67</b>

## **INTRODUCTION**

1. Les performances économiques et sociales réalisées par la Guinée au cours des années 1990, sont restées plutôt mitigées, malgré des progrès notables accomplis à la fois sur le plan macro-économique, et dans le domaine des réformes structurelles. Certes l'inflation a été maîtrisée, le taux de croissance économique a atteint 4,5% en moyenne par an, et la gestion de la plupart des grands services publics a été confiée à des partenaires de référence privés. Toutes ces mesures n'ont cependant pas permis de faire reculer la pauvreté, qui frappe près de 40% de la population. Pour corriger cette situation plutôt paradoxale, le Gouvernement a décidé dès la seconde moitié des années 1990 de se doter d'une nouvelle stratégie et de nouveaux instruments de politique économique. Les années 2001-2010 seront consacrées à consolider cette nouvelle approche du développement économique et social du pays, avec le soutien de l'ensemble des partenaires au développement.

2. Le présent rapport a pour objet d'esquisser les principales orientations, les stratégies, et les moyens que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour réaliser le Programme National d'Action ( PNA) pour la décennie 2001-2010, qui sera soumis à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins avancés (PMA) prévue à Bruxelles, Belgique, les 14-20 Mai 2001.

## **METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT**

3. Le Programme National d'Action a été élaboré selon l'approche consultative et participative. L'exercice a donné l'occasion d'ouvrir un large débat entre les représentants de l'Administration d'une part, la société civile, et le secteur privé d'autre part, sur les problématiques et les orientations du développement économique et social futur de la Guinée. Au demeurant l'élaboration du Programme National d'Action ( PNA) a largement bénéficié de l'exercice du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) initié avec le soutien de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Certes il ya eu quelque confusion au départ, dans la mesure où certains considéraient que le PNA faisait double emploi avec le DSRP. Cependant on s'est vite rendu compte que les deux exercices étaient plutôt complémentaires et s'enrichissaient mutuellement. Le DSRP couvre une période plus courte que le PNA, mais les objectifs à long terme des deux documents sont les mêmes, car ils correspondent aux objectifs de développement dégagés dans le document « Guinée, Vision 2010 ».

4. Il convient de souligner dès le départ que l'élaboration du Programme National d'Action s'est heurtée à de sérieuses difficultés techniques, qui sont liées pour la plupart à la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles. Il faut en effet reconnaître que malgré les efforts fournis dans la formation des hommes, la Guinée n'a pas encore les capacités nécessaires et suffisantes pour concevoir et élaborer des programmes et des projets de développement à long terme dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Le Gouvernement est donc conscient que le Programme National d'Action pour la décennie 2001-2010 reste encore incomplet tant au niveau de la définition des stratégies sectorielles, que dans la détermination et l'évaluation des programmes et projets qui en découlent. Le Gouvernement se propose de compléter le Programme National d'Action au fur et à mesure que les données nécessaires seront disponibles.

## **PLAN DU RAPPORT**

5. Sous cette réserve, le présent rapport est structuré comme suit :

- Le Chapitre Premier est consacré au Cadre Général dans lequel devrait s'inscrire le développement de la Guinée au cours de la décennie 2001-2010 ;
- Le Chapitre Deuxième porte sur le Renforcement des Capacités Institutionnelles ;
- Le Chapitre Troisième concerne la Valorisation des Ressources Humaines ;
- Le Chapitre Quatrième vise l'amélioration des Infrastructures Physiques ;
- Le Chapitre Cinquième est relatif au Développement des Secteurs Porteurs ;
- Le Chapitre Sixième servira de Conclusion, et dégagera quelques orientations sur le financement du Programme National d'Action.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **LE CADRE GENERAL DU DEVELOPPEMENT**

6. Comme il a déjà été indiqué, la Guinée a décidé de redéfinir sa stratégie de développement au cours de la seconde moitié des années 1990. C'est à cette fin que le Gouvernement a élaboré en 1996 un document de stratégie de développement économique à moyen et long termes, appelé « Guinée, Vision 2010 ». Pour opérationnaliser cette stratégie de développement la Guinée a mis en place de multiples programmes qui vont dans les sens de la nouvelle politique d'aide au développement initiée par la Communauté Internationale tendue essentiellement vers la réduction de la pauvreté.

7. Il en est ainsi des programmes appuyés par le système des Nations Unies en Guinée, et des nouveaux programmes de réformes économiques soutenus par les institutions de Bretton Woods, le Fonds Monétaire International, et la Banque Mondiale. Par ailleurs la Guinée a décidé de s'engager plus résolument dans le processus d'intégration sous-régionale au sein de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour sortir de son isolement.

#### **I.1. LA STRATEGIE GENERALE DE « GUINEE, VISION 2010 »**

8. La vision stratégique du développement à moyen et long terme élaborée par le Gouvernement a pour objectif premier de dépasser le cadre étroit de la gestion économique à court terme dans la quelle le pays était enfermé depuis le lancement du Programme d'Ajustement Structurel. Désormais le Gouvernement veut se donner une vision d'ensemble du développement économique et social du pays, avec un horizon plus large. Il s'agit donc de dégager une stratégie globale qui s'articule autour d'objectifs de développement à moyen et long termes, et de politiques macro-économiques et sectorielles cohérentes propres à réaliser ces objectifs.

9. Pour améliorer les conditions de vie des populations, la stratégie de développement retenue dans « Guinée, Vision 2010 » vise deux objectifs majeurs : d'une part une croissance économique forte et durable ; d'autre part la promotion de l'emploi. Le Gouvernement s'est fixé des objectifs très ambitieux de croissance économique, de l'ordre de 8-10% en moyenne par an sur la décennie 2000-2010, ce, en tenant compte du potentiel économique impressionnant du pays, et de la nécessité de s'attaquer énergiquement au phénomène de la pauvreté, dont souffrent de larges couches de la population, surtout dans les zones rurales. La réalisation de ces objectifs implique notamment :

- L'assainissement de l'environnement économique et politique général ;
- L'amélioration de la gestion économique, administrative, et financière ;
- L'augmentation de l'épargne intérieure, et du taux d'investissement ;
- L'encouragement du secteur privé, qui sera le principal support de la croissance économique, avec un accent particulier sur la promotion de l'investissement privé étranger ;

- Le renforcement des capacités institutionnelles , et la valorisation des ressources humaines par l'amélioration du système d'éducation, du système de santé, et du cadre de vie ;
- Le renforcement des infrastructures de base .

## **I.2 OPERATIONALISATION DE « GUINEE, VISION 2010 »**

10. La stratégie de développement élaborée dans « Guinée, Vision 2010 » dégage des objectifs très généraux, et des grandes orientations, qui ont besoin d'être complétés par des programmes concrets et précis. A cet effet le Gouvernement a sollicité et obtenu l'appui de tous les partenaires au développement, la lutte contre la pauvreté étant désormais considérée par tous comme la première priorité de l'aide au développement<sup>1</sup>. Parmi les nombreuses initiatives engagées dans ce cadre, deux méritent une mention spéciale, sans pour autant minimiser l'impact des autres actions entreprises : il s'agit d'une part du Programme National de Développement Humain ( PNDH), et d'autre part le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). L'opérationnalisation de la stratégie de développement à long terme passe aussi par un exercice de simulation de l'évolution macro-économique durant la période, qui permette de tester la cohérence des politiques macro-économiques et des programmes sectoriels.

### **I.2.1 Le P.N.D.H**

11. Ce programme a été initié au milieu des années 1990 pour faire face à la grave situation sociale que connaissait la Guinée, et qui avait été mise en lumière par les rapports du PNUD sur l'Indice de Développement Humain ( IDH). Grâce à l'appui du PNUD et de l'ACDI ( Canada), le Gouvernement a engagé en 1995 une série de réflexions et de consultations avec la participation de toutes les composantes de la Nation. Cet exercice a abouti à l'adoption d'une Lettre de Politique de Développement Humain ( LPDH), qui a permis l'élaboration du Programme National de Développement Humain ( PNDH) en 1997, dont les deux axes principaux sont la Gouvernance, et la Lutte contre la Pauvreté. La mise en oeuvre du P NDH est envisagé à travers cinq programmes cadres, à savoir :

- Le Programme Cadre Genre et Développement ;
- Le Programme Cadre d'Appui aux initiatives à la Base ;
- Le Programme Cadre pour le Soutien au Développement du Secteur Privé ;
- Le Programme Cadre d'Appui à la Décentralisation et au renforcement de la Société Civile ;
- Le Programme Cadre d'Appui à la Gestion Macro-Economique.

Certains de ces programmes ont commencé à être exécutés avec le concours de l'ensemble des partenaires au développement.

### **I.2.2 Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

12. Malgré des taux de croissance relativement élevés enregistrés par les pays Africains au cours de la seconde partie des années 1990, les institutions de Bretton Woods ont fini par se rendre compte qu'il est devenu impérieux de redéfinir le cadre des politiques économiques de manière à prendre en compte les besoins des couches défavorisées de la population. En d'autres termes la lutte contre la pauvreté doit être partie intégrante des programmes de réformes économiques. D'où la transformation de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée ( FASR) du Fonds Monétaire International en Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. Dans le même ordre d'idées le Crédit d'Ajustement Structurel (

---

<sup>1</sup> Les objectifs internationaux de développement visent à l'horizon 2015 de réduire de moitié la proportion de la population mondiale qui vit dans la pauvreté extrême

CAS) de la Banque Mondiale deviendrait le Crédit pour la Réduction de la Pauvreté. Le principe de base de cette nouvelle approche est que les programmes de réformes doivent être élaborés par les pays et consacrés par un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

13. Les caractéristiques principales du DSRP sont les suivantes :

- Le DSRP doit devenir le cadre de coordination de l'aide extérieure ;
- L'élaboration du DSRP est un processus participatif et consultatif qui associe toutes les composantes de la nation ;
- Le DSRP doit procéder à une analyse aussi exhaustive que possible des divers aspects de la pauvreté dans le pays ;
- le DSRP doit décrire les objectifs à long terme tendant à la réduction de la pauvreté, ainsi que le cadre macro-économique, structurel et institutionnel qu'il faut mettre en place pour atteindre ces objectifs ;

14. C'est en fonction de ces directives que la Guinée s'est engagée dans l'élaboration du DSRP, qui se propose de donner un contenu précis à la Stratégie de « Guinée, Vision 2010 », et de dégager des objectifs quantifiables et contrôlables. Les axes d'orientation du DSRP sont au nombre de trois : a) accélération de la croissance économique et des opportunités de revenus pour les pauvres ; b) développement et accès équitable aux services de base ; c) amélioration de la gouvernance, et renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

15. L'objectif principal retenu dans le DSRP est de ramener le taux de pauvreté en Guinée de 40% (actuellement) à 30% à l'horizon 2010. Pour y parvenir, divers objectifs spécifiques ont été dégagés dans le DSRP intérimaire, qui a été adopté en Octobre 2000. Ces objectifs concernent aussi bien le domaine macro-économique que les domaines sectoriels, Développement rural, Education, Santé, Accès aux services de base ( notamment Eau, Electricité, logement ). Ils peuvent être résumés comme suit :

(i) Indicateurs macro-économiques :

- Croissance économique : 10% pour le PIB global, et 3,6% pour le PIB par habitant en moyenne par an ;
- Investissements : 25% en moyenne par an ;
- Inflation : 4% en moyenne par an ;

(ii) Secteur rural : 10% de taux de croissance du PIB agricole à l'horizon 2010 ;

(iii) Secteurs sociaux :

- Education : 70% de taux d'admission en première année ;
- Santé : réduire le taux de mortalité infantile à 70%, et accroître la part du Budget de Santé pour la porter à 10 % du Budget National.

(iv) Accès aux services de base :

- Accès à l'eau potable à plus de 90% ;
- Accès à l'électricité : 65% avant à l'horizon 2020

16. La réalisation de nombre de ces objectifs devrait être facilitée par l'amélioration et l'extension du système du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Ce système qui a été introduit en 1998, vise à rationaliser l'allocation des ressources budgétaires en fonction des objectifs de développement retenus. C'est ainsi qu'il a été décidé au départ d'accorder la priorité des dépenses publiques aux secteurs de l'Education, Santé, Développement Rural, et entretien routier. Par la suite le système CDMT a été étendu à la Justice, l'Urbanisme et

l'Habitat, et les Affaires Sociales ( Promotion Féminine, et Enfance). Il est prévu que dans le cadre du DSRP le système du CDMT sera renforcé et étendu à l'ensemble des secteurs, sur la base des priorités stratégiques définies.

17. Il reste entendu que les différents objectifs fixés dans le DSRP seront affinés au fur et à mesure de l'état d'avancement de la Stratégie de réduction de la pauvreté, dont l'élaboration pourrait s'étaler sur toute l'année 2001.

18. Il convient cependant de souligner que le DSRP ne pourrait produire toute son efficacité, que si les programmes qui en découlent reçoivent à temps les financements internes et externes nécessaires. C'est pour cette raison que tous les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ont été étroitement associés à l'élaboration du DRSP, qui, faut-il le rappeler, servirait de cadre de concertation et de coordination de l'aide extérieure apportée à la Guinée. Ce lien commence déjà à se concrétiser, dans la mesure où la Guinée vient d'être déclarée éligible à l'Initiative de Réduction de la Dette des Pays Pauvres Très Endettés, comme bien d'autres pays Africains.

### **I.2.3 Intégration sous-régionale dans la CEDEAO**

19. Le processus d'intégration au sein de la CEDEAO constitue un autre facteur qui pourrait avoir un impact considérable sur l'évolution économique, politique et sociale de la Guinée dans les années à venir. Depuis la « Déclaration d'Accra » signée le 20 Avril 2000, la Guinée s'est engagée aux cotés des pays de la sous région non membres de la Zone Franc ( Gambie, Ghana, Libéria, Nigeria, et Sierra Léone) à créer une seconde zone monétaire. Il s'agit là d'une initiative très ambitieuse aussi bien par son calendrier que par les objectifs fixés. En effet les Etats signataires de la « Déclaration d'Accra » sont convenus de réaliser la convergence de leurs politiques macro-économiques d'ici l'An 2003 sur la base des indicateurs suivants :

- Inflation : un taux d'inflation à un chiffre dès l'An 2000, et un taux de 5% en l'An 2003 ;
- Déficit budgétaire : un taux maximum de 5% dès l'An 2000, et un taux de 4% en 2007 ;
- Financement bancaire du Trésor : limitation du financement de la Banque Centrale en faveur du Trésor à 10% des recettes fiscales de l'exercice précédent ;
- Réserves de change : ces réserves doivent couvrir au moins trois mois d'importation dès l'An 2000, et six mois en 2003 ;

20. La concrétisation de la création de la seconde zone monétaire ouvrirait la voie à la réalisation de la zone monétaire unique en l'An 2004, conformément aux résolutions de la Conférenc des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue à Lomé, Togo, les 9-10 Décembre 1999. Le processus d'intégration monétaire ainsi engagé est encouragé et soutenu par la Communauté Financière Internationale, notamment l'Union Européenne, et le Fonds Monétaire International. L'aboutissement de ce processus permettrait à la Guinée de sortir de son isolement, et d'inscrire son programme de développement dans un cadre beaucoup plus large et plus viable.

### **1.2.4 Cadrage macro-économique et Stratégie de croissance**

21. La vision globale du développement à long terme qui prend en compte les préoccupations de croissance et de lutte contre la pauvreté dans un contexte d'équité et de participation des populations a été définie par le Gouvernement depuis 1996 dans le document « Guinée, Vision 2010 ». Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a permis de traduire cette vision à long terme en des objectifs mesurables et vérifiables. Il s'agit à présent de déterminer les séquences qui permettent d'aboutir à ces objectifs, grâce à un exercice de

simulation qui prend en compte l'ensemble des paramètres du cadrage macro-économique. Les projections du cadrage macro-économique sur une période de 10 ans ont été rendues possible grâce à l'assistance technique de la Coopération Allemande.

22. Le Gouvernement est bien conscient que les objectifs fixés dans Guinée Vision 2010 et dans le DSRP risquent de demeurer des vœux pieux, si des mesures énergiques ne sont pas prises pour s'attaquer aux défis qui entravent le développement de la Guinée, et qui portent notamment sur la mobilisation de l'épargne nationale, la promotion du secteur privé, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, et la moralisation de la gestion économique. En effet une situation tendancielle de l'évolution de l'économie durant la dernière décennie, montre qu'à défaut d'un changement radical de politiques économiques, les performances économiques et sociales de la Guinée n'ont guère de chance de s'améliorer au cours de la décennie à venir. Si rien n'est fait pour attirer l'investissement privé vers l'agriculture et les autres secteurs producteurs, c'est le secteur tertiaire, et surtout le commerce d'importation, qui finirait par s'imposer comme l'activité économique prédominante en Guinée. Dans ce contexte, il y aura peu d'espoir de créer des emplois, et partant de réduire la pauvreté.

23. Pour éviter de tomber dans ce scénario catastrophe, l'économie guinéenne a besoin d'un nouveau souffle, pour pouvoir matérialiser les grandes orientations de la stratégie de développement économique et social à moyen et long termes contenues dans « Guinée, vision 2010 ». Dans cette perspective, le cadrage macro-économique se déroulerait selon le scénario suivant :

24. Le taux de croissance du PIB en termes réels devrait se situer autour de 6 % entre 2002 et 2003. Ensuite il connaîtrait une légère hausse en 2004, autour de 6,5%, avant de se stabiliser à environ 7% entre 2005 et 2007. En 2008, la croissance économique serait relancée pour s'établir à 9%, avant d'atteindre 10% en l'an 2010. L'évolution ainsi projetée de la croissance économique résulterait principalement d'une augmentation substantielle de la valeur ajoutée des secteurs primaire et secondaire (6% à 8% respectivement au moins contre 4,8% et 6,8% actuellement) . Cela implique la levée dans les meilleurs délais des obstacles qui freinent le développement du secteur privé, en particulier : l'assainissement de l'environnement administratif, juridique, et judiciaire ; le renforcement des infrastructures de base ; l'amélioration du fonctionnement du secteur financier ; le renforcement de la sécurité des personnes et des biens ; et la lutte contre la corruption.

25. Dans ce scénario volontariste, l'évolution des principaux secteurs et sous-secteurs de l'économie pourrait suivre les tendances suivantes:

26. Le taux de croissance global du **secteur primaire** devrait évoluer progressivement passant d'une moyenne de 5% entre 1999 et 2003 à 6,5% entre 2004 et 2008 avant d'atteindre 8,5% en 2010.

27. Ainsi, le sous secteur **Agriculture** devrait connaître une forte croissance, qui passerait de 5,5% en 2002 à 7% en 2006 avant de se replier légèrement à 6,9% en 2008. Cependant ce sous secteur pourrait enregistrer un taux de croissance de 9% en 2010. En revanche le sous-secteur **Sylviculture et Forêt** risque d'accuser un net déclin, avec un taux de croissance qui passerait de 7,3% en 1999 à 3% en 2003. En effet les forêts pourraient ressentir pour longtemps les conséquences désastreuses des pratiques culturales archaïques, des feux de brousse, et surtout de la détérioration de l'environnement due à la fois à l'afflux massif de

réfugiés, aux déplacements de populations, et aux incursions armées de rebelles sur les frontières sud et sud-est de la Guinée. La reprise pourrait être amorcée à partir de 2004 avec un taux de croissance qui passerait de l'ordre de 3,9% à 5% en 2010. Ces performances supposent une politique très active de promotion du développement rural, et de protection de l'environnement dans le cadre de la réactualisation de la Lettre de Politique Développement Agricole (LPDA). Cela implique aussi et surtout le retour à une paix durable dans les pays de la Mano River, Guinée, Libéria, et Sierra Léone.

28. **La Pêche est** l'un des secteurs moteurs sur lequel le Gouvernement fonde beaucoup d'espoir aussi bien en terme de sécurité alimentaire, que sur le plan de la contribution aux recettes en devises, et aux revenus de l'Etat. Le taux de croissance du sous secteur qui a été de 7% en 2000 pourrait atteindre 10% en 2004. Cependant le Gouvernement considère que les bonnes performances de la Pêche ne pourraient être poursuivies, que si les mesures de réformes structurelles nécessaires du sous-secteur sont prises à temps.

29. Le taux de croissance de l'**Elevage** qui était de 6,2% en 1999, pourrait être ramené à environ 5,5% entre 2000 et 2003. Le sous-secteur pourrait par la suite connaître une croissance plus régulière avec un taux de 6,4%-7% en moyenne par an entre 2004 et 2010.

30. **Le secteur secondaire** pourrait enregistrer globalement une croissance forte au cours de la décennie avec un taux de l'ordre de 6% en moyenne par an entre 2000 à 2007, et de 8,6% en 2008, et 9,7% en 2010.

31. La croissance du secteur secondaire serait liée principalement aux bonnes performances projetées du sous secteur minier, qui représente plus de 53% du PIB du secteur secondaire. Il est vrai que les activités minières sont en pleine mutation, grâce à la restructuration des grandes compagnies du secteur ( bauxite, alumine, or, et diamant), et aussi et surtout en raison de la taille et de la qualité des nombreux grands projets en cours de préparation, concernant notamment la mise en exploitation des gisements de fer, et la production d'aluminium. Sans parler des effets bénéfiques que ces grands projets pourraient avoir sur le développement des infrastructures de base, électricité et transports ferroviaires. Ainsi, le taux de croissance du sous secteur pourrait progressivement passer de 3,5% en 2001 à 5,5% en 2007, avant d'atteindre 8% en 2008, et 8,5% en 2010.

32. Il existe par ailleurs un certain regain d'optimisme en ce qui concerne **l'industrie manufacturière**, compte tenu des efforts déployés par le Gouvernement en matière de renforcement des infrastructures physiques, eau, énergie, route et télécommunication. Le taux de croissance de ce sous-secteur devrait passer de 6% en 2003 à 9,4% en 2007. La croissance des activités manufacturières pourrait même passer à deux chiffres, avec un taux de 10,4% en 2008 et 12,4% en 2010.

33. Le sous secteur Eau, Energie pourrait enregistrer un développement phénoménal si tous les projets en cours de préparation étaient réalisés. Il s'agit notamment : des investissements dans le domaine de l'Adduction d'eau et l'Assainissement à Conakry et dans les principaux centres urbains ; des retombées de la mise en service du barrage hydroélectrique de Garafiri ; de la réalisation de nouveaux grands barrages hydro-électriques; ainsi que de l'électrification des principales villes de l'intérieur du pays. Certes, les difficultés de gestion actuelles pourraient entraîner un certain recul de la croissance du sous secteur au début de la décennie. Cependant la situation pourrait se stabiliser à partir de 2004. Le secteur enregistrerait alors un taux de croissance en constante progression, qui passerait de 4,5% en 2004 à 8% en 2010.

34. Le **sous-secteur BTP** fait l'objet d'une grande attention du Gouvernement, compte tenu des besoins énormes du pays dans le domaine des infrastructures sociales ( écoles, santé, logements) et routières, ainsi qu'en ouvrages de franchissement. Dans ces conditions, les BTP pourraient connaître un taux de croissance de l'ordre de 7.7% en moyenne par an entre 2000 et 2009, et même un taux à deux chiffres en 2010, soit 10,5%.

35. Dans les activités du secteur **tertiaire**, le commerce et les transports seraient les principaux moteurs de la croissance. Après le léger tassement de 1999, le taux de croissance du tertiaire pourrait passer de 4,9% en 2000 à 5,9% en 2004. Ce rythme devrait s'amplifier au fil des années pour porter le taux de croissance à 6,4% en 2005, et 7,9% en 2010. Grâce à l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique et réglementaire, ainsi que la mise en place des infrastructures physiques de base, le secteur tertiaire pourrait progressivement perdre quelque peu de son caractère informel, pour participer plus activement à l'économie moderne, et , partant, contribuer à l'amélioration des revenus de l'Etat.

36. **Le taux de croissance du commerce** pourrait passer de 2,6% en 2000 à 5,9% en 2005. Il pourrait cependant se maintenir à un niveau moyen de 6,5% par an entre 2006 et 2010. L'évolution des **transports** suivrait à peu près la tendance observée dans le commerce, avec un taux de croissance qui passerait de 3,2% en 2000 à 5,8% en 2003. Cependant en 2010, les transports pourraient connaître un taux de croissance nettement supérieur à celui du commerce, soit 7,5%.

37. Après un début de décennie assez difficile, le **sous secteur administration** enregistrerait une croissance régulière avec un taux qui évoluerait ainsi : 3,1% en 2003, 4,5% en 2007, 7,3% en 2009, et 8,3% en 2010.

38. Les autres sous secteurs du tertiaire, en l'occurrence **la santé, l'éducation, la jeunesse, la promotion féminine, l'enfance, la culture, le sport etc...** verraient leur taux de croissance passer de 3,1% en 2000 à 8% en 2007. Ils pourraient par la suite atteindre un taux de croissance à deux chiffres, soit 10,5% en 2008, et 12% en 2010. Ces bonnes performances traduisent la grande priorité que le Gouvernement accorde aux secteurs sociaux dans la stratégie de développement. Est-il besoin de rappeler que ces secteurs bénéficient d'un traitement privilégié sur le plan budgétaire, en raison de leur inscription dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme ( CDMT).

39. Il est évident que la réalisation du cadrage macro-économique ainsi projeté suppose une forte mobilisation des ressources internes et externes, et une augmentation conséquente du taux de l'investissement. Le ratio revenu de l'Etat sur le PIB devrait se situer autour de 13 et 14% entre 2004 et 2008, et pourrait atteindre 15% entre 2009 et 2010. Malgré l'énorme potentiel économique de la Guinée, la faiblesse de l'administration fiscale ne permet pas d'espérer de réaliser une pression fiscale plus élevée au cours de la décennie. Quant au taux d'investissement, il devrait être de l'ordre de 17%-19% entre 2006 et 2008, avant d'atteindre finalement 23% en 2010. Cette hausse du taux d'investissement serait soutenue par un accroissement probable des investissements privés dans les secteurs primaire (agriculture, pêche, élevage) et secondaire, mines et industries manufacturières. Les possibilités d'investissements pour le secteur privé sont également immenses dans les infrastructures physiques, comme les télécommunications, et l'énergie.

40. Au total le taux de croissance du PIB par tête d'habitant pourrait passer de 0,4% à 4% au cours des cinq premières années de la décennie , et s'établir à 7% en 2010. Ce qui représenterait une amélioration significative de la consommation par tête, qui passerait du niveau négatif actuel (-8,5%) en 2000 à +4,7% en 2010.

41. La stratégie de croissance ainsi décrite serait le résultat de politiques macro-économiques saines et rigoureuses, et de politiques sectorielles fortes et imaginatives, visant à la fois le renforcement des capacités institutionnelles, la valorisation des ressources humaines, l'assainissement de l'environnement administratif, juridique et judiciaire du secteur privé, la moralisation de la gestion pulique, le renforcement des infrastructures de base, et le développement des secteurs économiques porteurs.

## CHAPITRE DEUXIEME

### RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

42. Le renforcement des capacités institutionnelles est examiné sous l'angle du cadre conceptuel et institutionnel, et du point de vue des programmes.

#### II.1 CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL

43. Le Gouvernement a très tôt pris conscience de la nécessité de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la gestion la vie économique et sociale. Cependant la politique suivie n'a pas eu un impact significatif et durable, dans la mesure où elle était tournée essentiellement vers la réalisation des objectifs macro-économiques du Programme d'Ajustement Structurel. Au cours des années 1990 le Gouvernement a alors engagé une série de réflexions<sup>2</sup>, qui ont conclu à la nécessité de placer le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au centre du programme de développement économique et social.

44. La plupart des projets de développement engagés en Guinée comportent directement ou indirectement des aspects de renforcement des capacités. Cependant, à défaut d'une vision à long terme du développement des capacités d'analyse et de conception, les actions de renforcement des capacités obéissent le plus souvent à la logique interne des bailleurs de fonds, qui en prennent l'initiative, fixent les objectifs, généralement à court terme, dans leurs secteurs de concentration. Le gouvernement ne s'approprie que superficiellement le processus, sans implication véritable des acteurs nationaux. Depuis quelque temps, la plupart des bailleurs de fonds changent d'approches. Il se développe de plus en plus des stratégies d'assistance basée sur une approche participative et sur la responsabilisation des acteurs locaux. La nouvelle vision se propose précisément de créer les conditions favorables et durables pour l'amélioration de la gestion des affaires publiques et l'élargissement de la participation des populations, du secteur privé et de la société civile au processus de développement. Elle couvre de manière globale tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle. Sa réalisation implique que les partenaires au développement appuient le processus de renforcement des capacités et son appropriation par les nationaux afin de réduire la dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure, et de l'assistance technique.

45. Pour s'approprier le processus de renforcement des capacités, le gouvernement a décidé de prendre la responsabilité de coordonner l'action des bailleurs de fonds, en veillant à ce que leurs interventions soient compatibles avec les stratégies de développement économique et sociale du pays. C'est à cette fin que le Gouvernement a mis en place en 1999 le **Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC)**, qui est rattaché au cabinet du Premier Ministre (PRIMATURE). Le SENAREC a été créé dans le cadre de l'INITIATIVE DU PARTENARIAT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE (PACT), qui est pilotée par la Banque Mondiale, et dont la mise en oeuvre est confiée à la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, basée à Harare, Zimbabwe, et plus connue sous le sigle Anglo-Saxon ACBF. A ce titre le SENAREC constitue le point focal national du PACT.

---

<sup>2</sup> Renforcement des Capacités Humaines et Institutionnelles en République de Guinée, Juin 1996, Rapport d'un groupe d'experts nationaux. Renforcement des Capacités, Vision et Priorités d'Actions, Juin 1998, Groupe Consultatif.

46. Le SENAREC est dirigé par un Secrétaire National, assisté de trois experts de haut niveau chargés respectivement des capacités humaines, des capacités institutionnelles, et des capacités opérationnelles. La surveillance et l'orientation des activités du SENAREC est assurée par le Conseil National de Renforcement des Capacités (CNRC) qui est présidé par le Premier Ministre, et qui comprend des représentants du Gouvernement, du Parlement, de la Société Civile, du Secteur Privé, et des Bailleurs de Fonds.

47. Le SENAREC entretient des relations étroites avec tous les projets et programmes de renforcement des capacités nationales, quelles que soient leurs sources de financement. Le SENAREC se propose de mettre sur pied ses propres agences d'exécution pour les projets qu'il parraine directement. Les missions du SENAREC peuvent se resumer ainsi<sup>3</sup> :

- définition de la vision, de la stratégie, et du programme national de renforcement des capacités;
- coordination de l'action des bailleurs de fonds en matière de renforcement des capacités;
- promotion, évaluation, et soutien des initiatives de renforcement des capacités ;
- coordination, évaluation, et mise en cohérence des projets et programmes de renforcement des capacités ;
- participation aux partenariats régional et international de renforcement des capacités.

48. En somme le SENAREC aura un rôle important à jouer dans le suivi et la coordination du programme national de renforcement des capacités, ainsi qu'en matière d'information et d'analyse en direction des décideurs de la politique économique et sociale, et des partenaires au développement.

## II.2 PROGRAMMES

49. La particularité de la mission du SENAREC est qu'elle couvre tous les secteurs de la vie économique et sociale, le secteur public, comme le secteur privé, et la société civile, le domaine économique comme le domaine politique. C'est pour cette raison que le SENAREC souhaite élaborer le Programme National de Renforcement des Capacités en y associant toutes les composantes de la nation, et en impliquant l'ensemble des partenaires au développement. En prélude à la formulation du programme national, le SENAREC a procédé à une actualisation de l'évaluation du renforcement des capacités<sup>4</sup>. Cet exercice lui a permis de dégager les quatre axes prioritaires d'actions suivants :

- Gouvernance et Société Civile avec quatre défis majeurs : restructuration et modernisation de la Fonction Publique ; poursuite de la décentralisation et du renforcement des collectivités locales ; actions « genre et Développement » ; et Développement de l'économie sociale (coopératives, associations, ONG etc...) ;
- Gestion macro-économique orientée vers quatre domaines essentiels : système d'information économique et sociale ; cadrage, analyse, et prévision macro-économiques ; gestion des finances ; gestion monétaire, du crédit, et de la dette ;

---

<sup>3</sup> Renforcement des Capacités Nationales en République de Guinée, Edition 2000, SENAREC, Cabinet du Premier.

<sup>4</sup> Renforcement des Capacités Nationales en République de Guinée, Edition 2000, SENAREC, Cabinet du Premier Ministre

- Croissance économique et développement du secteur privé avec un accent particulier sur : le développement rural ( agriculture, élevage et pêche), et gestion des ressources naturelles ; développement du secteur privé, et notamment des PME/PMI ;
- Services sociaux et initiatives de base centrés sur : Santé, Nutrition, et Population ; Education, et Formation ; et Initiatives de base.

50. Les actions de renforcement des capacités peuvent être classées en deux grandes catégories : d'une part les actions qui font partie du **Business-Plan** du SENAREC, et d'autre part les **Programmes Associés**, qui sont initiés en dehors du SENAREC, et qui sont soit en cours d'exécution, ou sont dans un état de préparation très avancé.

### **II.2.1 LE BUSINESS-PLAN 2001-2005 DU SENAREC**

51. Grâce à son approche participative le SENAREC a organisé des réunions d'informations sur le terrain sous l'égide de l'ACBF, dans le cadre de l'initiative du PACT. Cette démarche a permis d'identifier et de sélectionner un certain nombre de projets à partir de critères très rigoureux notamment : l'éligibilité du projet au PACT et à l'ACBF, le niveau de maturité du projet, la contrainte de ressources, et l'impact prévisible du projet en termes de réduction de pauvreté et de cohérence avec les objectifs majeurs de développement du Gouvernement. Sur cette base le SENAREC a déjà constitué un premier portefeuille de projets, pour un montant total de US\$ 24 millions. Ce portefeuille de projets constitue le Business Plan pour la période 2001-2004 que le SENAREC se propose de soumettre au financement du PACT et de l'ACBF. Le Business-Plan comporte 24 projets initiés par 18 institutions appartenant aussi bien au secteur public, qu'au secteur privé, et à la société civile.

52. Les grandes composantes du Business Plan peuvent se résumer comme suit :

- Composante juridique et judiciaire pour un montant d'environ US\$7 millions. Elle couvre diverses institutions, notamment l'Agence Judiciaire de l'Etat, la Cour Suprême, la Chambre d'Arbitrage, l'Ordre des Avocats, et le Centre de Formation et de Documentation judiciaire.
- L'Enseignement Supérieur est le deuxième grand bénéficiaire du Business-Plan, pour environ US\$ 6 millions, soit le quart du portefeuille. Le projet vise à renforcer les structures de l'Université de Conakry.
- Renforcement institutionnel et technique du secteur privé. Le projet a un montant US\$ 4,2 millions, et concerne les principales organisations professionnelles privées, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Patronat, l'Ordre National des Architectes, l'Ordre National des Experts Comptables, l'Association des Bureaux d'Etudes et de Consultation, et la Coopérative des Pharmaciens de Guinée.
- Renforcement de l'organisation et du fonctionnement du SENAREC pour un montant de US\$ 3,5 millions.
- Renforcement des capacités humaines et techniques de certaines ONG, notamment la Confédération des ONG Féminines, Transparence-Guinee ( Une ONG Anti-Corruption et de Gouvernance).
- Enfin le Business-Plan du SENAREC se propose d'appuyer le renforcement technique de l'Assemblée Nationale.

### **II.2.2 LES PROGRAMMES ASSOCIÉS**

53. Les Programmes Associés de renforcement des capacités sont des programmes qui sont initiés en dehors du SENAREC, mais qui sont soutenus par un ou plusieurs bailleurs de fonds

impliqués dans le PACT. L'état de ces programmes est très variable, certains étant déjà en cours d'exécution, d'autres étant encore en cours de préparation. Ces programmes peuvent être classés schématiquement en quatre grandes catégories selon leurs domaines à savoir: a)le renforcement des capacités de gestion macro-économique ; b)le renforcement de la Justice ;c) le renforcement du cadre institutionnel du secteur privé ; d)et le renforcement des capacités à la base ;e) à ces quatre grandes catégories il convient d'ajouter une catégorie de caractère transversal, qui est la lutte contre la corruption.

#### a) La Gestion Macro-économique

54. A la suite des critiques faites aux différentes initiatives prises en matière de renforcement des capacités de gestion économique depuis le lancement du Programme d'Ajustement Structurel, le Gouvernement avait mis en place en 1994 une **Cellule d'Etudes de Politique Economique ( CEPEC)** avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). La gestion du programme de la CEPEC était confiée au Centre National de Perfectionnement à la Gestion (CNPJ), et couvrait la période 1995-1999. Malgré les progrès accomplis, le besoin de renforcement des capacités dans le domaine du diagnostic, de l'analyse, et de la conception des politiques économiques est encore plus pressant, en raison de la complexité de plus en plus grande des mesures de réformes économiques. D'où la nécessité de mettre en place un autre programme CEPEC, appelé CEPEC 2 par opposition au premier qui portait le nom de CEPEC 1.

55. La CEPEC2 devrait constituer une des premières agences d'exécution du SENAREC. La CEPEC2 vise à favoriser l'émergence à long terme d'une masse critique de spécialistes dans l'analyse et la conception de la politique de développement économique et social du pays. Ses objectifs s'articulent autour de quatre points principaux :

- Coordonner les initiatives des bailleurs de fonds en matière de renforcement des capacités ;
- Développer les capacités nationales de diagnostic, d'analyse, de prévision, et d'évaluation de la politique économique ;
- favoriser l'appropriation nationale du processus de décision, et réduire la dépendance de l'assistance technique ;
- accroître l'efficacité des mesures prises par le gouvernement, grâce à une meilleure coordination entre les différentes structures de l'Etat.

56. La CEPEC2 est constituée de trois Comités : un Comité de gestion, un Comité Technique, et un Comité de Pilotage. Le Comité de Gestion est chargé de la conduite des activités de la CEPEC . Il est placé sous la responsabilité du Directeur de la CEPEC. Le Comité Technique a pour mission d'évaluer le programme de travail, les performances , la qualité, et la pertinence des activités de la CEPEC. Il doit également veiller à l'application stricte des procédures de l'institution. Le Comité de Pilotage est la plus haute instance de la CEPEC. Il a notamment pour rôle de déterminer le programme de travail de la CEPEC, et d'approuver le budget et le rapport annuel d'activité. La tutelle technique de la CEPEC est confiée au Ministère du Plan ; tandis que le Cabinet du Premier Ministre ( Primature) assure la présidence du Comité de Pilotage.

57. Le programme de la CEPEC est prévu pour une durée de quatre ans, 2001-2004. Son coût estimatif est évalué à environ US\$2,4 millions. L'ACBF pourrait assurer le financement d'une part substantielle du programme, pour environ US\$1,4 million. De nombreux autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux auraient également marqué un grand intérêt pour le projet.

### **b) Programme d'Assistance à la Justice**

58. A partir d'un diagnostic sans complaisance des structures et du fonctionnement de la Justice en Guinée, le Gouvernement a proposé aux partenaires au développement un projet de Programme d'Assistance à la Justice qui devrait s'étendre sur une durée de dix ans. Ce projet a été élaboré en concertation avec la Banque Mondiale. Il repose sur un certain nombre de recommandations pertinentes qui visent notamment :

- La mise en oeuvre du Statut de la Magistrature et la dynamisation de toutes les institutions y afférentes ;
- Le renforcement des capacités des administrations judiciaires et pénitentiaires ;
- La vulgarisation des textes de lois ;
- L'assainissement du cadre juridique ;
- L'augmentation du budget de l'Etat alloué à la Justice dans le cadre du CDMT ;
- Le rapprochement de la justice des justiciables ;
- Le développement technique de l'Agence Judiciaire de l'Etat, et du Centre d'Arbitrage.

59. Le Programme d'Assistance à la Justice repose sur un portefeuille composé d'une dizaine de projets couvrant les composantes essentielles de la justice. Le montant estimatif du programme est de US\$ 100 millions. Il convient cependant de préciser que les termes de référence des différentes composantes du programme n'ont pas encore été élaborés. Par ailleurs le programme avait été initié avant la ratification par la Guinée en Mai 2000 du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Le contexte ayant changé, le programme pourrait de ce fait subir des modifications importantes aussi bien dans ses composantes que dans son orientation.

### **c) Cadre Institutionnel du Secteur Privé**

60. En 1997 le Gouvernement a réalisé avec le concours du système des Nations Unies (PNUD, et ONUDI) une étude de fond portant à la fois sur les aspects transversaux et sectoriels des investissements privés en Guinée. Cette étude a abouti à l'élaboration du Programme Cadre pour le Soutien et le Développement du Secteur Privé (PCSDSP), qui deux objectifs majeurs, à savoir : a) contribuer à la création d'un environnement général propice à la promotion du secteur privé ; b) favoriser un développement équilibré et harmonieux des activités du secteur privé, et accroître leur contribution à l'économie nationale.

61. La réalisation des objectifs du programme nécessite le renforcement des capacités nationales du secteur public et du secteur privé dans différents domaines, notamment en ce qui concerne:

- (i) le cadre juridique et institutionnel du secteur privé ;
- (ii) les capacités productives, et développement des expertises locales en matière de gestion des affaires ;
- (iii) les capacités humaines des entrepreneurs, et des agents l'administration chargés de l'appui et de la promotion du secteur privé.

62. S'agissant des structures publiques d'appui au secteur privé, le premier constat est la prolifération et l'éparpillement des organes. Certes l'Office de Promotion de l'Investissement Privé ( OPIP) a été érigé en « Guichet Unique » de l'investisseur, tout en assurant le Secrétariat de la Commission Nationale des Investissements. Cependant l'OPIP coexiste avec une multitude d'autres structures d'appui au secteur privé , ayant une vocation sectorielle, dont les principales sont: le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM); la Fondation pour l'Investissement et la Commercialisation Agricole ( FICA); le Projet-Cadre de Promotion des Exportations Agricoles ( PCPEA); l'Office National du Tourisme; l'Office de

Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA); l'Agence Autonome d'Assistance aux Entreprises (3AE); et le Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation (CAFEX) etc...

63. A partir de ce constat, les grands axes du renforcement des capacités des structures publiques d'appui au secteur privé pourraient être les suivants :

- (i) renforcer les capacités du Ministère Chargé du Commerce et de l'Industrie, en ce qui concerne la formulation, et le suivi, de la politique de promotion de l'investissement privé ;
- (ii) rationaliser les agences d'exécution, en procédant si nécessaire à des regroupements de structures ;
- (iii) clarifier les rôles respectifs des structures maintenues ;
- (iv) favoriser la synergie et la complémentarité entre les différentes structures ;
- (v) Assurer la formation des responsables des institutions concernées.

64. A cet égard il est crucial de développer les capacités de l'OPIP en matière de promotion de l'investissement, et dans le suivi des activités des entreprises sur le terrain. Cependant une formule équilibrée devrait être trouvée pour faciliter la coopération entre l'OPIP et des structures spécialisées comme le Centre de Promotion et de Développement Minier, et l'Office National du Tourisme, qui sont appelés à jouer un rôle important dans la promotion de l'investissement dans leurs secteurs respectifs.

65. En ce qui concerne les organisations émanant du secteur privé, il s'agit de renforcer les capacités d'intervention du Patronat, et surtout de la Chambre de Commerce, d'Industrie, et d'Artisanat, ainsi que la Chambre d'Agriculture. Les objectifs visés dans ce domaine seraient les suivants :

- Renforcer la crédibilité des organisations représentatives du secteur privé ;
- Permettre au secteur privé de se prendre en charge de manière responsable ;
- Faciliter la concertation entre le secteur privé et le secteur public ;
- Donner au secteur privé la capacité de contribuer à la formulation et à l'application des politiques économiques.

66. L'ONUDI a apporté son appui à la formulation du programme de renforcement institutionnel de la Chambre de Commerce, d'Industrie, et d'Artisanat. Elle a recruté un consultant qui a pu effectuer une analyse technique de la Chambre à partir d'enquêtes sur le terrain, et qui a fait de nombreuses recommandations portant sur :

- (i) La formation des cadres de la Chambre, et des antennes régionales et préfectorales ;
- (ii) L'appui à la création d'associations professionnelles organisées par la Chambre ;
- (iii) appui à la création de cellules spécialisées dans l'information économique ;
- (iv) appui à la mise en place d'un système de gestion interne de la Chambre.

67. La Chambre de Commerce, d'Industrie, et d'Artisanat s'est inspirée de ces orientations pour élaborer un programme d'actions de quatre ans couvrant la période 1999-2003 pour un montant d'environ US\$ 10 millions. Ce programme concerne le renforcement des structures, de l'organisation administrative, technique, et financière de la Chambre, ainsi que le renforcement des capacités humaines. Cet ambitieux programme devrait permettre à la Chambre de renforcer son équipement, et sa base de données, et de participer activement d'une part à la l'élaboration et au suivi de l'application de la réglementation économique, et

d'autre part à la gestion du Centre de Formalités des Entreprises<sup>5</sup>, de la Chambre d'Arbitrage, et des équipements à usage collectif, notamment les marchés, les ports aéroports, et les gares routière. Le programme prévoit également la création d'incubateurs d'entreprises, de Centres d'Exposition, d'Infrastructures de Foires, de Magasins Généraux, et de Villages Artisanaux dans les régions naturelles du pays.

68. Le système des Nations Unies ( PNUD, ONUDI) est fortement impliqué dans le renforcement des capacités institutionnelles des structures publiques et privées d'appui et de promotion du secteur privé. C'est ainsi que le PNUD et l'ONUDI ont apporté leur assistance technique et financière à la mise en place d'une Cellule de Coordination Technique, qui est chargée du suivi de l'exécution des projets découlant du Programme Cadre pour le Soutien et le Développement du Secteur Privé. Le PNUD et l'ONUDI se proposent également d'assister le Gouvernement pour l'organisation de la future Table Ronde des Bailleurs de Fonds sur le secteur privé. Cette Table Ronde qui est prévue au mois de Juin 2001 à Conakry, aurait pour objet de faire le point sur les réformes entreprises, et d'examiner les stratégies retenues par le Gouvernement pour la promotion du secteur privé, et la participation de la Guinée de manière plus efficace à la mondialisation de l'économie. La Table Ronde serait par ailleurs l'occasion de mobiliser les ressources nécessaires au financement des programmes et projets destinés au secteur privé, et par la même occasion d'attirer les investisseurs privés étrangers vers les secteurs porteurs, mines, agriculture, tourisme notamment.

69. D'ores et déjà plusieurs bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux sont disposés à apporter une contribution substantielle à la mise en oeuvre du Programme Cadre du Secteur Privé. C'est notamment le cas de :

- la Coopération Française, qui a dégagé une enveloppe financière de FF 6millions , pour la période 2001-2004. Cette enveloppe financière serait affectée à 50% à la Chambre de Commerce, et à concurrence de 50% pour d'autres interventions, notamment en faveur de l'OPIP, la Chambre d'Arbitrage, l'Institut National de Normalisation et de Métrologie ( INNM), la Direction Nationale du Développement Industriel, et la Division Nationale de Politique Commerciale du Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- L'Union Européenne a donné son accord pour le financement des études de faisabilité et la réalisation de deux incubateurs de PME dans une première phase et de deux autres dans une deuxième phase.
- La Banque Africaine de Développement ( BAD) est prête à ouvrir une ligne de crédit pour le financement des micro entreprises, et à appuyer la formulation et le financement d'un projet de renforcement des capacités de l'administration en matière de développement du secteur privé. Elle serait également favorable au financement de la réalisation de zones industrielles.
- La Banque Islamique de Développement ( BID) de Djeddah a offert un financement pour la réalisation du Centre de Documentation de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence. Elle se propose aussi d'assurer le financement de la formation des Cadres du Ministère du Commerce pour la maitrise des Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce. Par ailleurs elle se propose d'ouvrir une ligne de crédit pour le financement des micro projets.
- La FAO a pour sa part annoncé son intention de contribuer au renforcement des capacités de controle des produits alimentaires du Service National de Controle de Qualité.

---

<sup>5</sup> Cette structure enregistre les immatriculations des entreprises, et est gérée actuellement par l'OPIP.

#### **d) Renforcement des Capacités à la base**

70. Le Programme National d'Actions pour la décennie 2001-2010 vise également le renforcement des capacités au niveau local, pour donner un contenu concret à la politique de décentralisation. En effet malgré les efforts louables déployés par le Gouvernement depuis une quinzaine d'années, la politique de décentralisation n'a pas produit tous les effets escomptés, à cause non seulement de la faiblesse des ressources financières allouées aux collectivités locales, mais aussi et surtout en raison des faibles capacités humaines et institutionnelles des structures publiques et privées à la base. Les consultations menées par le Gouvernement ont cependant démontré la ferme volonté des populations à participer activement à la gestion de leur développement. C'est pour répondre à cette attente légitime que le Gouvernement a initié avec les partenaires au développement des programmes de développement d'un genre particulier tournés essentiellement vers le renforcement des capacités à la base, et visant à porter la lutte contre la pauvreté auprès des populations qui en sont les principales victimes<sup>6</sup>. Telle est l'origine du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises ( PACV), et du Programme de Renforcement des Capacités de Prestations de Services à la base ( PRCI), qui ont été initiés avec l'appui de la Banque Mondiale.

71. **Le PACV** a pour but de renforcer la Gouvernance locale en zones rurales, et de promouvoir l'intégration économique et sociale des populations rurales, en particulier les femmes, les jeunes, et les autres groupes plus ou moins marginalisés. L'objectif majeur du programme est de créer à terme au niveau local la capacité de : a) identifier les besoins des populations, les hiérarchiser, et les planifier ; b) mobiliser les ressources nécessaires ; c) surveiller la mise en oeuvre, et l'entretien des infrastructures rurales ; d) soutenir les efforts de développement dans le cadre des règles de bonne gouvernance.

72. Le programme a un coût total de US\$ 196 millions. Il sera cofinancé par la Banque Mondiale ( IDA), le FIDA, la BAD ( FAD), et l'Agence Française de Développement ( AFD). Le financement et l'exécution du programme seront réalisés sur une période de 12 ans divisée en trois phases de quatre ans chacune.

73. La première phase ( 1999-2002) du programme sera la Phase de Lancement, et sera concentrée sur une partie limitée du territoire national ( 70 CRD). Elle a un cout d'environ US\$ 38 millions. Il s'agit de la phase d'apprentissage de la mise en oeuvre du développement rural décentralisé. A ce titre l'accent sera mis sur les investissements dans l'infrastructure locale, et sur les réformes institutionnelles. Cette première phase du programme comprend quatre volets :

- Un Fonds d'Investissement Local destiné à financer les infrastructures de base ;
- Le Soutien du processus de Décentralisation avec pour mission d'appuyer la décentralisation fiscale, les réformes institutionnelles, et le renforcement des capacités des Communautés Rurales de Développement (CRD) ;
- Un programme prioritaire de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales. Il s'agit de faciliter l'accès des communautés rurales isolées au réseau routier national, et de mettre en place un système d'entretien local et durable, grâce notamment à la constitution des Comités Villageois d'Entretien des Pistes.
- La Gestion, le Suivi, et l'Evaluation du programme.

---

<sup>6</sup> Les enquêtes sur le phénomène de la pauvreté en Guinée montrent que les populations rurales représentent 87% des démunis.

74. La deuxième phase( 2003-2006) est la Phase d'Expansion du programme. Comme son nom l'indique, cette phase devrait permettre d'étendre le programme à l'ensemble des Communautés rurales du pays. Son coût est estimé à US\$ 70 millions.

75. La troisième phase ( 2007-2010) est la Phase de Consolidation des réformes de décentralisation fiscale, administrative, et politique. Son coût est de US\$ 88 millions. Cette phase du programme devrait aboutir au renforcement durable des capacités locales, tout en favorisant une plus grande implication du secteur privé et la société civile au processus de développement économique et social.

76. Quant au PRCI, il vise à appuyer les efforts du Gouvernement dans le renforcement des capacités et de la responsabilisation financière de ses agences d'exécution au niveau central et au niveau décentralisé, dans le but de répondre aux besoins des populations rurales. Le PRCI a un coût de US\$ 150 millions. Il sera exécuté sur une période de 12 ans( 2000-2011), divisée en trois phases de quatre ans chacune :

77. La première phase ( 2000-2003) a un coût d'environ US\$ 20 millions. Elle est consacrée à la mise en place de la Décentralisation Administrative et Fiscale. Elle consiste à expérimenter la décentralisation dans un nombre limité de préfectures (quatre), et dans des domaines bien précis, en l'occurrence l'Enseignement Primaire, la Santé, le Développement Rural, et la Justice.

78. La seconde phase ( 2004-2007) a un coût de US\$ 55 millions. Elle vise à étendre le processus de décentralisation à un nombre plus important de préfectures et de secteurs, en s'inspirant des leçons de la première phase.

79. La troisième et dernière phase ( 2008-2011) a un coût de US\$75 millions. Elle vise à généraliser le système à toutes les Communautés rurales et préfectures du pays.

80. Il est important de souligner que dans le PACV comme dans le PRCI le passage d'une phase à une autre dépendra des progrès accomplis dans la phase précédente, conformément aux seuils et aux indicateurs convenus avec le Gouvernement.

#### **e) La Lutte contre la Corruption**

81. Le Gouvernement a fait de la lutte contre la corruption une des priorités du Programme National d'Action pour la décennie qui commence. Compte tenu de la faiblesse des capacités locales, le Gouvernement a sollicité le concours des partenaires au développement pour la conception et la mise en place d'un programme national de lutte contre la corruption. C'est dans ce cadre qu'a été créé le 4 Mars 2000 (decret D/2000/017/PRG/SGG) le Comité National de Lutte contre la Corruption (CNLC), qui a été placé sous l'autorité du Président de la République.

82. Le CNLC est chargé de concevoir les dispositifs institutionnels nécessaires à la prévention et à la répression de la corruption, et à la moralisation des activités économiques et financières en Guinée. Pour atteindre cet objectif le CNLC doit :

- Faire un diagnostic sur le phénomène et les mécanismes de la corruption en Guinée ;
- Organiser une large concertation nationale entre le secteur public, le secteur privé, et la société civile autour des conclusions et des recommandations du diagnostic ;
- Concevoir une stratégie et un plan d'action de lutte contre la corruption ;

- Evaluer les coûts du plan d'action de lutte contre la corruption, et organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour mobiliser les financements nécessaires ;
- Mettre en place un système de suivi permettant, le cas échéant, la révision et l'actualisation des stratégies et programmes de lutte contre la corruption ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur le phénomène de la corruption auprès de l'ensemble des composantes de la société guinéenne, en y associant les médias publics et privés, et en faisant une large diffusion des résultats des recherches et enquêtes, du plan d'action, et des progrès réalisés.

83. Le CNLC s'est déjà donné un programme de travail qui devrait aboutir à l'élaboration du Plan d'Action de lutte contre la corruption. Les premières priorités de ce programme de travail sont : la formation des membres du CNLC, y compris par des voyages d'études ; la réalisation des recherches et des enquêtes sur le phénomène et les mécanismes de la corruption, avec le concours d'experts en la matière ; l'organisation d'ateliers et de séminaires pour discuter les résultats des recherches et enquêtes. C'est à l'issue de ces ateliers et séminaires que le Plan d'Action sera élaboré et évalué, avant d'être soumis à une table ronde des bailleurs de fonds.

## CHAPITRE TROISIEME

### DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

84. Le renforcement des capacités institutionnelles va de pair avec la valorisation des ressources humaines. Pour la décennie 2001-2010 le Gouvernement se propose de poursuivre et d'approfondir les politiques engagées dans les domaines de l'Education, la Santé, et des Affaires Sociales , notamment la Promotion de la Femme, et la Protection des Enfants.

#### III.1 PROGRAMME EDUCATION POUR TOUS (EPT)

85. Malgré les progrès considérables accomplis depuis une dizaine d'années dans la mise en oeuvre du programme **Education Pour Tous**, le Gouvernement a conscience que la Guinée a encore des progrès à faire dans le domaine scolaire et en matière d'alphabétisation. C'est pour relever ces défis que le gouvernement, en collaboration avec les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux s'est engagé dans le développement d'un programme décennal d'Education Pour Tous (**2000 – 2010**).

##### III.1.1 OBJECTIFS

86. Le programme Enseignement Pour Tous vise un certain nombre d'objectifs généraux, qui sont les suivants :

- a- Faciliter l'accès de tous à l'enseignement et aux institutions de formation, grace à un développement intégré de l'enseignement, y compris l'enseignement préscolaire, l'enseignement élémentaire, le collège, les centres d'apprentissage, les « écoles d'intégration des handicapés physiques et mentaux », et la formation post-primaire,notamment les centres d'alphabétisation professionnalisante.
- b- Améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation.
- c- Renforcer l'efficacité du système éducatif, en réduisant notamment les taux de redoublement et d'abandon.

87. Le programme vise plus spécifiquement à faire passer le taux brut de scolarisation de **53,5%** en **1999** à **100%** au terme des 10 prochaines années, en tenant compte de la croissance démographique de la population guinéenne, et de l'évolution de la population en age scolaire. La réalisation de cet objectif à l'horizon 2010 suppose que le Gouvernement s'attaque en même temps aux multiples problèmes qui entravent le développement de l'enseignement, en l'occurrence les besoins en personnel enseignant, en manuels scolaires, en salles de classes, et en équipements. Il faudra en particulier construire 2,62 fois plus de salles de classe, et recruter 3,56 fois plus d'enseignants par rapport à la période de 1990 - 1998. Il en est ainsi pour toutes les autres variables.

##### III.1.2 LES STRATEGIES

88. La stratégie générale consistera à appliquer une politique de participation de tous les partenaires (sociaux et financiers) en faveur de l'enseignement, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, dans le secteur formel comme dans l'enseignement informel.

89. Le premier axe de cette stratégie participative est la **décentralisation** totale de l'exécution de toutes les tâches, par une délégation du pouvoir de décision, et la responsabilisation des autorités qui sont sur le terrain, en l'occurrence le chef d'établissement, le directeur préfectoral ou communal, et l'inspecteur régional de l'éducation. Les deux programmes de renforcement des capacités à la base, le PACV et le PRCI seront des instruments précieux dans la mise en oeuvre de cette stratégie de décentralisation de l'éducation. En effet le résultat attendu à long terme de cette stratégie est de favoriser l'implication des communautés de base dans toutes les phases des projets d'éducation : identification des besoins, préparation des projets, décision, participation au financement, exécution des travaux, évaluation et suivi.

90. La mise en oeuvre de la stratégie générale ainsi dégagée sera soutenue par des actions spécifiques pour le développement de chacune des variables concernées, à savoir, le personnel enseignant, les infrastructures, les manuels scolaires, l'administration, les fournitures diverses, les matériels didactiques, et le financement. Cela suppose notamment :

- L'engagement politique de toutes les parties concernées, par l'organisation de campagnes de sensibilisation au niveau des élèves, des parents d'élèves, des enseignants, des communautés de base, des décideurs et leaders d'opinions locaux et des partenaires au développement ;
- La formation des cadres des structures déconcentrées, au niveau régional et préfectoral en vue de l'intégration des projets d'éducation dans le plan de développement local, et dégager les priorités pour identifier les sites de construction des écoles primaires, des collèges et des centres d'apprentissages ;
- l'organisation des ONG locales, des entreprises nationales et internationales, pour réaliser les études, l'organisation du travail, et la contribution au financement.
- La mise en place d'un système de valorisation de la profession d'enseignant, notamment grâce à des programmes appropriés de formation initiale et continue pour le personnel enseignant, programmes qui seront sanctionnés par des examens professionnels ;
- Sensibiliser et soutenir les investisseurs privés, afin que la promotion de l'enseignement privé contribue activement à satisfaire la forte demande de scolarisation.

### III.1.3 RÉSULTATS ATTENDUS

91. Les résultats attendus dans le Secteur de **l'Education de base** sont les suivants :

- scolarisation universelle des enfants de 7 à 12 ans
- cohérence entre les niveaux et systèmes d'enseignement et de formation
- amélioration du rendement scolaire (interne et externe)
- efficacité du système d'enseignement (Fonctionnement, planification, gestion).
- égalité de chance d'accès à l'éducation (santé, nutrition, économie de famille);
- promotion des femmes (scolarisation des filles notamment en zones rurales) ;
- allègement de la pauvreté

92. Le programme pourrait par ailleurs favoriser une meilleure collaboration avec les autres programmes de développement, en ce qui concerne notamment :

- le soutien au développement et la protection de la petite enfance ;
- les activités des centres de préparation des jeunes avant leur insertion dans la production;

- l'amélioration des technologies endogènes par l'insertion des techniques appropriées en vue d'améliorer le rendement des artisans.
- Le soutien de l'industrie (formation des ouvriers qualifiés).

93. En définitive, l'*éducation de base* sera un facteur incontournable pour le développement économique et social de la Guinée .

94. En ce qui concerne **l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle**, le programme prévoit de former annuellement entre 2 000 et 3 500 diplômés dans six domaines professionnels: le génie, l'agro-foresterie, l'agro-alimentaire, la santé, l'administration/gestion ,et le vêtement/artisanat. Les programmes donneront une grande priorité à la formation de la main d'œuvre féminine. L'élaboration de ces programmes est basée sur l'analyse des situations de travail (AST).

Tableau 1 :Indicateurs du Programme Education Pour Tous 2001-2010

N°	Indications	1999	2003	2007	2010
1	Population Globale	7 733 886	8 563 446	9 481 987	10 234 990
2	Population de 7-12 ans	1 392 293	1 541 634	1 706 995	1 842 554
3	Taux Brut de Scolarisation	53,53	70,43	87,33	100,00
4	Effectifs des élèves	726 561	1 046 504	1 435 256	1 773 080
5	Besoins globaux en s. de Classe	16 446	22 795	31 357	38 799

95. Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'objectif est de :
- faciliter l'accès aux institutions d'Enseignement Supérieur ;
  - développer des programmes de formation pertinents et de qualité ;
  - accroître l'efficacité des structures d'enseignement et de recherches;
  - et renforcer leur autonomie administrative et financière.

### III.1.4 DESCRIPTION DU PROGRAMME E.P.T

96. Le programme Education Pour Tous (EPT) est un programme de 11 **ans**, qui sera exécuté en trois phases. Chaque phase sera suivie d'une évaluation exhaustive en vue de recenser les difficultés rencontrées, et de réviser en conséquence les objectifs correspondants. L'exécution correcte des activités d'une phase conditionne le passage à la phase suivante.

97. **La Première Phase est de 4 ans**, et sera consacrée aux études, expérimentations, et au choix des priorités en matière d'infrastructure et d'équipements. Les simulations effectuées par les services de l'Enseignement Pré-Universitaire pour les quatre premières années du programme montrent l'évolution des dépenses comme suit :

	Année 2000	2010
▪ Dépenses de Personnel :	29 milliardsGNF	41milliardsGNF
▪ Dépenses de Matériels :	4,9milliardsGNF	5,300milliardGNF
▪ Investissements, Constructions et Equipements :	37 milliards GNF	95 milliards GNF

98. Cette simulation indique clairement que le renforcement des infrastructures scolaires devrait être en tête des priorités au cours de la première phase du Programme Education Pour Tous.

99. **La Seconde Phase sera également de 4 ans**. Elle devrait permettre d'atteindre la vitesse de croisière en matière de construction d'écoles et d'équipements, et dans le domaine de la production de manuels et de matériels didactiques. Elle n'a pas encore fait l'objet d'évaluation financière.

100. **La Troisième Phase sera de 3 ans, et devrait aboutir** à la réalisation de tous les objectifs assignés au programme sur les plans quantitatifs et qualitatifs :

- scolariser à 100% les enfants de 7 à 12 ans (filles et garçons)
- créer des écoles satellites pour les hameaux et des zones enclavées de faibles populations.
- développer le réseau des bibliothèques et tous les modes de communication
- soutenir la participation active de la communauté à la gestion des écoles de base
- corriger tous les retards sur le plan de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement,
- éducation Universelle
- école liée à l'environnement socio-économique.
- école facteur d'émancipation culturelle, scientifique, technique et économique.

### III.2 PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE

101. Grace aux programmes de développement sanitaire mis en oeuvre depuis une dizaine d'année la Guinée a enregistré des progrès très importants dans le renforcement de la couverture sanitaire, et l'amélioration des indicateurs de santé. Le Forum National de la Santé organisé en 1997 a confirmé ces bonnes performances, tout en mettant en lumière les faiblesses de la politique de santé mise en oeuvre. Ces faiblesses sont liées principalement au système de planification par projet, et à une programmation verticale sans coordination et sans vision globale à long terme. Le Forum a alors recommandé l'élaboration d'un Plan Stratégique National de Développement Sanitaire à l'horizon 2010. La revue du système de santé organisée en Février 2000 a donné l'occasion de clarifier les choix stratégiques. Il est important de souligner que le Plan Stratégique de Développement Sanitaire a été élaboré selon une approche participative, qui a permis d'associer les différents niveaux de la pyramide sanitaire, mais aussi les partenaires au développement. Le Plan Stratégique sera exécuté sur la base de plans triennaux glissants, qui seront eux-mêmes décomposés en plans annuels.

### III.2. 1 OBJECTIFS ET PRINCIPES

102. Le Plan Stratégique de Développement Sanitaire a pour objectif de mettre en place à l'horizon de l'an 2010 un système de santé accessible à tous, et capable de répondre aux besoins de santé de la population, tout en contribuant à réduire la pauvreté.

103. Les principes qui sous-tendent le Plan Stratégique sont les suivants :

- la consolidation des acquis, en ce qui concerne notamment les soins de santé primaires, la réforme hospitalière, et la politique pharmaceutique ;
- l'accès universel aux soins et aux services de santé, par une répartition équitable des ressources ;
- l'amélioration de la qualité des soins et des services ;
- la recherche de l'efficacité dans les interventions et l'utilisation des ressources ;
- l'unicité du système de santé, par une vision globale et intégrée ;
- la satisfaction des besoins des clients, en mettant l'homme en tête des préoccupations, et en développant la communication à tous les niveaux ;
- la collaboration intersectorielle, et la participation des usagers et des communautés dans un cadre de partenariat.

### III.2.2 LES GRANDS AXES DU PLAN STRATEGIQUE

104. Le Plan Stratégique de Développement Sanitaire est articulé autour de cinq grands axes prioritaires, à savoir : lutte intégrée contre la maladie et la mortalité maternelle et infantile ; renforcement de la capacité institutionnelle et de gestion ; amélioration de l'offre de soins et des services ; développement des ressources humaines ; et promotion de la santé.

#### a) Lutte intégrée contre la maladie et la mortalité

105. Il s'agit ici de créer les conditions permettant de réduire la morbidité, la mortalité, et les complications liées aux maladies prioritaires. Le Plan Stratégique a défini comme maladies prioritaires les maladies qui réunissent entre autres les critères suivants : faire partie des principales causes de consultation, d'hospitalisation, et de mortalité hospitalière ; représenter de véritables menaces pour la santé publique. Sont rangées dans cette catégorie :

- (i) **les maladies infectueuses**, comme le tétanos, la rougeole, la tuberculose, la poliomyélite, la fièvre jaune, les maladies diarrhéiques, et les infections respiratoires. Dans la majeure partie des cas la vaccination est le meilleur moyen de lutte contre ces maladies, l'objectif visé étant de parvenir à une couverture vaccinale totale de 90% des enfants de moins de 1 an, et des femmes en état de procréer.
- (ii) **Les maladies sexuellement transmissibles, y compris le SIDA.** Ces maladies représentent une menace sérieuse pour la santé publique. La stratégie de lutte passe par le développement de la collaboration intersectorielle, l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation, la prévention de la transmission du SIDA mère-enfant.
- (iii) **Le paludisme sera combattu** énergiquement par l'application des principales stratégies retenues par la Conférence Internationale d'Amsterdam en 1992, à savoir : le traitement des cas, la prophylaxie chez la femme enceinte, la prévention notamment par l'usage des moustiquaires traitées, l'hygiène, et l'assainissement de l'environnement.
- (iv) **Les carences nutritionnelles.** Le Gouvernement entend lutter contre ces carences en : favorisant la sécurité alimentaire par le développement des activités de production, la sensibilisation sur l'utilisation des aliments produits localement ; la généralisation de la consommation du sel iodé.

- (v) **L'onchocercose.** Cette maladie ne représente plus un problème de santé publique. Cependant l'effort sera concentré sur la surveillance épidémiologique et la prévention.
- (vi) **Les maladies chroniques et héréditaires,** comme la lèpre, le diabète et les maladies mentales.
- (vii) **La Santé de la reproduction et la mortalité maternelle** feront l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de la politique de santé génésique, dont les axes sont les suivants : promotion de l'espace des naissances, et la promotion de la planification familiale ; la prise en charge des grossesses à risque ; développement des accouchements sous surveillance ; et lutte contre les mutilations sexuelles chez les filles.

#### **b) Renforcement de la capacité institutionnelle et de gestion**

106. L'objectif visé est d'abord de : clarifier le rôle du Ministère de la Santé dans ses relations avec les autres Départements ; rationaliser le statut des établissements de soins publics, en vue de doter les centres de santé, hôpitaux préfectoraux, et hôpitaux régionaux d'organes autonomes ; restructurer le secteur pharmaceutique ; et renforcer le secteur médical privé.

107. Le renforcement institutionnel vise également à améliorer les capacités de gestion. Les instruments utilisés seront : la décentralisation du système de santé ; le renforcement des capacités de planification et d'évaluation à tous les niveaux ; et le renforcement du système d'information sanitaire.

#### **c) Amélioration de l'offre de soins et de l'utilisation des services**

108. L'objectif consiste d'une part à améliorer l'accessibilité géographique, et d'autre part à améliorer la qualité des soins de santé.

109. L'amélioration de l'accessibilité géographique se fera en fonction d'un plan de couverture sanitaire déterminé selon des normes d'aires de santé par type de services de santé, à savoir : les services à base communautaire pour 2000 habitants ; les postes de santé pour 3000 habitants ; les centres de santé pour 5000 à 10000 habitants en milieu rural, et 20000 habitants en milieu urbain ; les hôpitaux à raison de 1 par préfectures sur la base de 1 lit pour 2 500 habitants ; les hôpitaux de Conakry, la Capitale, seront renoués ; et rénovation et construction de centres spécialisés comme le Centre National de Transfusion Sanguine, le Centre National de Traumatologie, et le Centre National de Lutte contre le Cancer du col, et d'un Centre d'Imagerie Medical.

110. Quant à l'amélioration de la qualité des soins, elle passera notamment par : la définition du Paquet Minimum d'Activité, et d'un équipement standard pour chaque niveau de la pyramide de santé ; l'amélioration de la maintenance des infrastructures et des équipements, grace notamment à la décentralisation, et la privatisation de la maintenance ; l'utilisation rationnelle des médicaments ; et l'amélioration de l'accessibilité financière aux soins, grace à un équilibre entre le principe du recouvrement des couts et la solidarité tant au niveau local que national.

#### **d) Développement des ressources humaines**

111. Pour pouvoir mettre le personnel compétent à la disposition de toutes les structures sanitaires, le Gouvernement se propose d'améliorer la gestion numérique et la motivation des agents, ainsi que le développement des programmes de recyclage et de formation.

112. L'une des grandes priorités du Plan Stratégique de Développement Sanitaire est de combler le déficit dont souffre la santé en ce qui concerne certaines catégories de personnel, notamment les médecins spécialisés, les sages-femmes, les infirmiers spécialisés, et les techniciens de laboratoires. La priorité en matière de recrutement sera accordée aux structures périphériques pour leur permettre de remplir les normes de paquet minimum d'activité.

113. L'amélioration de la motivation du personnel se fera sur la base des performances, et par l'octroi d'avantages divers, y compris des plans de carrière transparents et attractifs, et des primes. Le développement de la formation initiale et de la formation continue sera également un facteur de motivation, tout en renforçant l'efficacité du système de santé. Il est évident que dans de nombreux domaines la Guinée sera obligée de faire appel à l'assistance technique pendant une phase transitoire, avec cependant pour objectif d'organiser un transfert de compétence bien ciblé.

#### **e) La Promotion de la Santé**

114. La promotion de la santé vise à sensibiliser la population sur les questions de santé et d'hygiène, et à développer la complémentarité et la synergie des actions de toutes les structures concernées. Il s'agit aussi et surtout de favoriser la participation accrue des communautés de base au développement du système de santé. En clair, il s'agit de passer d'un modèle de type « collectivité cliente » à un modèle qui transfère la propriété du système de santé aux collectivités. Cette stratégie est la concrétisation dans le domaine de la santé de l'approche des programmes PACV et PRCI.

### **III.2.3 FINANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE DE LA SANTE**

115. Le Plan Stratégique de Développement Sanitaire implique la mobilisation de ressources financières considérables nécessaires pour la couverture des dépenses d'investissements, y compris la formation du personnel, et des dépenses de fonctionnement en salaires et biens et services. Le financement du Plan sera basé sur le principe de partage des coûts entre l'Etat, les partenaires extérieurs, les collectivités, et les populations. L'objectif visé ici est d'augmenter le budget de fonctionnement de la santé pour le porter à au moins 10% du budget de l'Etat à l'horizon 2010, et en même temps de relever le budget de fonctionnement hors salaires à 35-40% du budget total de fonctionnement.<sup>7</sup>

116. Les objectifs, les axes stratégiques, et les indicateurs du Plan Stratégique de Développement Sanitaire sont résumés dans le tableau ci-dessous :

---

<sup>7</sup> Actuellement le budget de fonctionnement de la santé représente 3,5% du budget de fonctionnement de l'Etat, contre 10% recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé. En outre les salaires représentent 90% du budget de fonctionnement de la santé, contre 10% pour le fonctionnement de l'administration de la santé et des structures de soins.

Tableau 2 : Plan Stratégique de Développement Sanitaire ( 2001-2010)

Objectif général	Objectifs Spécifiques	Indicateurs	Mesures Envisagées
Améliorer l'état de santé de la population	Réduction de la mortalité et de la morbidité dues au paludisme, aux IRA, au Sida, aux complications liées à la grossesse et à l'accouchement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mortalité infantile 98‰ à 70‰</li> <li>- Taux de mortalité maternelle 660 à 350/100.000</li> <li>- Taux des petits poids des nouveaux-nés 25% à 15%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaccination des enfants</li> <li>- Prise en charge intégrée des maladies infantiles</li> <li>- Suivi des femmes en grossesse et de l'accouchement</li> <li>- Promotion de la PF et de l'allaitement au sein</li> </ul>
Améliorer la performance des services de santé	Promouvoir un accès équitable aux soins Renforcer la gestion du système	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'exclus géographiques 40% à 20%</li> <li>- Taux d'exclus financier de 25% à 10%</li> <li>- Taux d'utilisation des services 30% à 60%</li> <li>- Taux de rupture en médicaments 20% à 5%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationalisation des structures de soins</li> <li>- Promotion des médicaments génériques et des mutuelles</li> <li>- Extension de la couverture et développement des services à base communautaire</li> <li>- Elaboration d'un plan de développement sanitaire et d'un plan de développement de la recherche</li> <li>- Renforcement du système d'information sanitaire</li> <li>- Coordination des interventions et évaluation des actions</li> <li>- Décentralisation du système de santé</li> </ul>
	Améliorer le financement du secteur	- Part du budget de la santé par rapport au budget national: 5% à 10%	Equité dans l'allocation des ressources

### III.3 PROGRAMME –CADRE GENRE ET DEVELOPPEMENT

117. Le Programme Cadre Genre et Développement (PCGeD) tire ses composantes de la stratégie de développement « Guinée vision 2010 », du Programme National de Développement Humain (PNDH), de la Politique Nationale de Promotion Féminine et du Plan d'Action National Genre et Développement ainsi que du Programme National de Gouvernance et de Développement Institutionnel (PNDGI).

L'exécution du PCGeD privilégie l'approche genre axée sur la méthode participative initiée par PNUD, en vue de promouvoir le Développement Humain Durable (DHD). L'approche genre est la traduction des principes de justice sociale, d'équité, de participation populaire dans la lutte contre la pauvreté, et de la reconnaissance du rôle éminent qui revient à la femme dans le développement économique et sociale.

118. Les principaux objectifs du Programme Genre et Développement peuvent se résumer comme suit :

- La Promotion des droits fondamentaux des femmes ;
- L'éducation et la formation des femmes ;
- L'amélioration de la santé des femmes ;
- La lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- Le renforcement du rôle et du pouvoir économique des femmes ;
- La participation des femmes à la prise de décision ;
- Le renforcement des mécanismes, institutionnels chargés de la Promotion de la Femme ;
- La restauration de l'image des femmes dans les média et leur accès aux technologies de l'information et de communication ;
- L'implication des femmes dans les questions relatives à la protection de l'environnement ;
- L'amélioration du Statut de la petite fille.
- La lutte contre la pauvreté ;

119. L'exécution de toutes les composantes du PCGeD nécessite un coût global de 27.000.000 \$US environ. Il s'agit bien entendu d'un programme transversal, par sa nature et son contenu. A ce titre le PCGeD sera exécuté en coordination avec les activités des autres programmes cadres, notamment «l'Appui aux Initiatives de Base », « la Promotion des PME/PMI et micro-entreprises » et le Programme Cadre « Promotion de la Décentralisation et Renforcement des capacités de la société civile ». Par ailleurs le PCGeD sera soutenu par un Programme d'Information / Education / Communication touchant à la fois les 4 Régions naturelles de la Guinée.

## **CHAPITRE QUATRIEME**

### **AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES**

120. La disponibilité d'infrastructures de base performantes constitue un des préalables indispensables à la réussite de toutes actions visant l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté. Ces infrastructures de base comprennent essentiellement l'énergie, l'eau, les transports, les routes, l'habitat et les télécommunications. La situation de pauvreté extrême constatée dans les zones rurales s'explique en grande partie par l'absence ou la désuétude des infrastructures rurales que sont les pistes de desserte, les points d'eau potable, les aménagements agricoles, l'habitat. Dans les centres urbains, la pauvreté est manifeste dans les quartiers périphériques et les bidonvilles dépourvus de réseaux de téléphones, d'électricité, d'adduction d'eau et d'assainissement, de voirie appropriée, et d'habitat décent. De plus en plus la capacité des gouvernements des pays en voie de développement à financer les infrastructures se réduit, alors que les besoins en nouveaux investissements augmentent. D'où la nécessité pour ces gouvernements de rechercher les voies et moyens appropriés pour attirer les capitaux privés dans le financement des infrastructures.

121. A cet égard le Gouvernement se félicite d'avoir privatisé la gestion de la plupart des grandes infrastructures de base : eau, électricité, téléphone, aéroports. Cela a permis d'améliorer très sensiblement les prestations de services dans ces différents domaines. Cependant des efforts importants restent encore à faire pour permettre à la Guinée de rattraper son retard par rapport aux pays de la sous région en matière d'Eau et d'Assainissement, d'Electricité, de Télécommunications, de Transports et de Routes.

#### **IV.1 EAU**

##### **IV.1.1 ETAT DES LIEUX**

122. Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine est géré de façon monopolistique par deux sociétés à savoir:

-La Société Nationale des Eaux de Guinée ( SONEG) est une société entièrement détenue par l'Etat. Elle est responsable des investissements nécessaires au développement, à la réhabilitation ,et au renouvellement du réseau ;

-la Société d'Exploitation des Eaux de Guinée ( SEEG) est une société privée responsable de l'exploitation des réseaux, des branchements et de la fourniture du service ainsi que du renouvellement des petits équipements et des travaux d'entretien.

-Le sous-secteur de l'hydraulique villageoise est géré par la Société Nationale des Points d'Eau (SNAPE), qui est responsable de la construction de points d'eau à l'intérieur du pays, et de l'assainissement en milieu rural, notamment des latrines. Tandis que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme est responsable de l'entretien et du développement du réseau urbain d'assainissement.

123. Les ressources en réserves d'eau souterraine et d'eau de surface sont estimées à 177 443 milliards de m<sup>3</sup>. Les précipitations moyennes annuelles déversent environ 430 milliards de m<sup>3</sup>. De 1989 à 1998, la production est passée de 45 000 m<sup>3</sup>/ jour à 100 000 m<sup>3</sup>/ jour à

Conakry. En 1989, seulement 7 villes du pays avaient accès à l'eau courante, alors qu'en 1999 le nombre des villes branchées est de 25.

124. Les performances générales du secteur se sont nettement améliorées ces dernières années, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- Le taux d'accès de la population à l'eau est passé de 10% en 1985 à 50% en 1998 ;
- Entre 1988 et 1998 le nombre de branchements est passé de 9 000 à 48 000 Conakry, et de 3 000 à 12 000 dans les centres de l'intérieur ;
- Le taux de recouvrement est passé de 10% à 80% dans la même période.

125. Dans le domaine de l'assainissement seule la ville de Conakry dispose d'un système des eaux usées séparatif de 25 KM construit depuis 1955 . Ce système est devenu obsolète et est en tout cas insuffisant par rapport aux besoins de la population actuelle. Dans la plupart des centres urbains les populations utilisent le système de fosses septiques et de puits perdus nuisibles à la qualité des eaux de puits. Dans les zones rurales il n'existe aucun système d'assainissement.

#### **IV.1.2 OBJECTIFS ET STRATEGIE DE L'EAU**

126. La politique de l'eau vise un approvisionnement régulier en eau potable et en quantité suffisante, la satisfaction de la demande domestique et économique au moindre coût, la protection de l'environnement (bassins, sols, forêts ou végétations) et la mise en valeur des ressources naturelles. De manière plus spécifique, l'objectif poursuivi par les autorités est de fournir de l'eau potable à l'horizon 2010 à 90% de la population contre 47% actuellement.

127. La participation du secteur privé aux investissements sera encouragée par la mise en place d'un organisme de régulation, qui aura pour mission de veiller au respect des règles du jeu, en ce qui concerne notamment :

- La sécurité des relations contractuelles entre toutes les parties en présence, Gouvernement, investisseurs, consommateurs, et fournisseurs ;
- Le maintien de la qualité des prestations, et de la santé financière du secteur ;
- La défense des intérêts des consommateurs, tout en clarifiant le système de tarification.
- L'assainissement de la gestion du secteur, par la réduction des pertes techniques, et la maîtrise des charges.

128. Cette politique devrait avoir des répercussions heureuses au niveau du financement des investissements nécessaires au développement de l'eau, même si le secteur connaît actuellement quelques difficultés.

#### **IV.1.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2000-2009**

129. Le programme d'investissements dans le secteur de l'eau entre 2000 et 2009 est basé sur le principe de partage de responsabilité entre la Société Nationale des Eaux de Guinée ( SONEG), et la Société d'Exploitation des Eaux de Guinée (SEEG). Selon le contrat d'affermage en cours de négociation, il est prévu que la SONEG aurait la responsabilité des investissements dans les réseaux primaires et secondaires, tandis que la SEEG serait responsable du financement des investissements dans les réseaux tertiaires. Ce partage de responsabilité se traduirait par les actions suivantes:

130. La SONEG serait chargée de mettre en place un investissement total de GNF 238 milliards, soit environ US\$ 110 millions, qui porterait sur : 165km de réseaux primaires ; 893km de réseaux secondaires ; et adduction d'eau dans 8 nouvelles villes de l'intérieur du pays.

131. Quant à la SEEG, elle devrait supporter un investissement de GNF 104 milliards, soit environ US\$ 40 millions, qui serait destiné à mettre en place : 1522km de réseaux tertiaires ; 100 157 branchements ; 24 000 nouveaux compteurs.

132. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) a également un programme très ambitieux pour les cinq prochaines années. Il se propose en effet d'installer environ 15 000 points d'eau modernes (PEM) dans les zones rurales. Cela permettrait de fournir 10 litres d'eau par personne et par jour à l'ensemble des villages de plus de 100 habitants.

133. Il convient par ailleurs de signaler la nécessité de trouver des financements à hauteur de US\$ 30 millions notamment pour : la mise en place d'un système d'information hydraulique intégré ; la protection et la valorisation des principales sources d'eau du pays ; le développement et la sécurité des réserves d'eau. Toutes ces actions seraient menées dans le cadre d'un Fonds de l'Hydraulique que le Gouvernement se propose de créer.

## IV. 2 ENERGIE

### IV.2.1 ETAT DES LIEUX

134. Le secteur de l'électricité en Guinée est géré par deux sociétés à savoir:

- ENELGUI, société de patrimoine chargée des investissements dans les infrastructures de production d'électricité ;
- SOGEL, société d'exploitation chargée du transport et de la distribution. La SOGEL est également responsable du renouvellement des petits équipements (compteurs et transformateurs de moins de 300 KVA) et des travaux d'entretien et de réparation des infrastructures.

135. La Guinée, bien que disposant d'un potentiel hydroélectrique considérable, utilise principalement le mode de production thermique (95%) pour la production de l'électricité. Le taux de couverture du pays est extrêmement faible, le potentiel de production hydroélectrique est peu exploité, les zones rurales n'étant pas du tout couvertes . Les activités de ENELGUI et de SOGEL sont en effet concentrées sur les centres urbains. Au surplus, dans les villes de l'intérieur du pays la fourniture d'électricité est irrégulière et la facturation se fait au forfait. Par ailleurs le Gouvernement est conscient que le coût de l'énergie électrique en Guinée pour la moyenne et haute tension reste encore relativement élevé : il est environ 2,5 fois plus élevé qu'en Côte d'Ivoire, 1,5 fois plus qu'au Mali et 1,3 fois plus qu'au Sénégal.

136. Le principaux indicateurs de performances du secteur se présentent comme suit :

- taux d'accès de la population ..... 7%
- prix du KWH 176 FG
- taux de facturation 45%
- taux de recouvrement 83%
- nombre de branchements 60.282
- nombre de branchements/salarié 46

137. Ces faibles performances s'expliquent par les nombreuses contraintes auxquelles le secteur électrique reste confronté notamment:

- (i) un lourd endettement face à une situation financière déséquilibrée et une performance de gestion jugée insuffisante ;
- (ii) l'énorme besoin de financement pour réaliser des investissements nécessaires à satisfaire la demande, face à la faiblesse du niveau de la redevance (forfaitaire) allouée à la société de patrimoine pour pouvoir assumer sa mission de développement, et de renouvellement des installations et équipements ;
- (iii) Une politique commerciale inefficace favorisant une fraude généralisée de courant électrique ;(iv) Difficile implication d'opérateurs privés , à cause du vide du cadre juridique, notamment le manque de textes d'application de la loi sur le BOT ;
- (v) Les problèmes institutionnels du secteur, notamment les relations entre la société de patrimoine et la société d'exploitation.

## IV.2.2 LA NOUVELLE POLITIQUE ENERGETIQUE

### a) Objectifs

138. L'objectif principal du Gouvernement est d'accroître l'offre d'énergie électrique pour réduire la dépendance excessive à l'égard des sources d'énergie traditionnelles et non renouvelables, et assurer la couverture globale de la demande énergétique du pays . Il s'agit de manière plus précise de réaliser l'accès à l'énergie électrique pour 65% de la population à l'horizon 2025.Cet objectif global devrait permettre:

- de développer l'hydroélectricité par l'exploitation plus intensive du potentiel hydroélectrique national afin de remplacer les produits pétroliers importés pour la production d'électricité ;
- de favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- d'assurer un niveau de service adéquat, et un accès de tous les consommateurs capables d'en assumer la charge ;
- d'assurer à terme un auto financement du secteur au moyen d'une correction des distorsions existantes, par l'adoption d'une politique tarifaire et d'une gestion commerciale appropriée.

### b) Stratégie sectorielle

139. Le Gouvernement a mis en place une stratégie articulée autour des principaux éléments suivants :

- le désengagement de l'état du secteur électrique ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel propice aux investissements privés, notamment en favorisant le financement de la croissance du secteur sous forme de BOT ( /model BOO) ROT (et modèle ROO) ; et l'octroi des concessions aux opérateurs privés dans les 16 centres urbains isolés ;
- le développement de la synergie mines –énergie électrique ;
- la mise en place d'un fonds de l'énergie, et d'un fonds d'électrification rurale décentralisée (ERD) ;
- l'intégration de réseau électriques avec les pays voisins par des inter connexions
- la mise en place d'une structure autonome de régulation du secteur de l'électricité .

### c) Résultats attendus :

140. La stratégie ainsi définie aura des retombées bénéfiques tant sur le plan social, économique et financier, que sur le développement général du pays. Ces retombées peuvent être résumées comme suit :

- Accroître le bien être social par le relèvement du taux d'accès de 65% au moins avant 2025 (à partir d'un taux 7% en 1999) ; et en même temps accroître la consommation d'énergie par tête d'habitant ;
- Réduire le prix du kWh de 30% en 2010 (à partir de 176 GNF en 1999)
- Accroître le Taux de facturation de 53% en 2000, 70% en 2001, 75% en 2002, 80% en 2003 et 85% en 2004 (à partir d'un taux de 43% en 1999) ;
- Atteindre un Taux de recouvrement des factures de plus de 85% à partir d'un taux de 83% sur 53% de facturation en 1999.

## IV.2. 3 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

141. Le programme d'électrification pour la décennie 2000-2010 a deux composantes bien distinctes : d'une part le programme électrification rurale décentralisée (PERD), et d'autre le Programme d'électrification basée sur la construction de grands barrages, qui sont destinés pour la plupart à l'alimentation des activités minières.

### a) Programme d'Electrification Rurale Décentralisée.

142. Le programme cible environ Cent (100) Sous – préfectures sur les 303 existantes. Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Nombre d'abonnés espérés à l'issus de PERD : 10 000 clients soit environ 25% des abonnés actuels de la SOGEL ;
- Technologies de production : principalement solaire, pico – hydroélectrique et diesel, choisies par les opérateurs selon les potentialités des sites ;
- Coût unitaire de l'investissement par site installé en incluant les études : l'ordre de grandeur est de 31 000 à 80 000 US\$ selon la filière choisie et l'importance de la concession d'ERD ;
- Taux de rentabilité du capital investi en propre par le concessionnaire privé d'ERD égale au moins à 18% ;
- Coûts du service électrique : les redevances mensuelles, fixées de gré à gré entre le fournisseur de services électriques et sa clientèle, varieront en fonction des concessions et suivant des types de services électriques proposés ;

143. Le cout du programme est évalué à environ US\$ 17 millions, dont la majeure partie devrait être financée par des opérateurs privés (US\$ 9 millions) et les bailleurs de fonds, dont la Banque Mondiale (US\$ 5 millions), et le Fonds Mondial de l'Environnement (US\$ 2 millions), le Gouvernement Guinéen apportant US1million.

144. Au Programme d'Electricité Rurale Décentralisée il convient d'ajouter deux autres programmes d'électrification destinés aux zones rurales et aux centres urbains de l'intérieur du pays : il s'agit du Programme d'Electrification rurale conventionnelle ( extension), et du programme d'aménagement de trois sites de micro-centrales hydro-électriques. Le Programme d'Electrification Rurale Conventionnelle est destiné à l'alimentation de 14 centres ruraux. Le projet a un coût total estimé à 4,8 millions d'UC dont 4,1 millions d'UC en devises et 0,7 millions d'UC en monnaie locale. Tandis que le Programme d'aménagement de 3 sites de micro- centrales est destinée à l'alimentation de la ville de Macenta / Sérédou ,

Kissidougou et Guéckédou en Guinée Forestière, dont les études préliminaires prévoient une enveloppe financière de 24 millions USD.

### **b) Aménagement des grands barrages hydro-électriques**

145. Ce programme vise la construction de grands barrages hydro-électriques qui sont destinés à produire de l'électricité principalement pour satisfaire la demande des compagnies minières.

#### **1) Site de FOMI**

146. L'aménagement hydroélectrique de FOMI sur le fleuve Niandan en Haute Guinée, sera d'une capacité de 367 Gwh / an et de puissance installée de 90 MW. Cet aménagement sera réalisé dans le cadre d'un projet à buts multiples notamment : l'irrigation de 30 000 ha de terres en Haute Guinée, et 50 000 ha au Mali ; navigation sur le fleuve Niger en toutes saisons ; approvisionnement en électricité de la région Sud - Est de la Guinée, ainsi que les projet de mines de fer du Mont Nimba, et les projets de mines d'or, de diamant et de bauxite ; également possibilité d'exporter de l'énergie vers le Mali.

147. Le projet revêt donc une importance considérable. Il est régional, car il permet l'interconnexion avec le Mali. Il a également des retombées dans l'Agriculture, la Pêche, le transport fluvial, la régulation du fleuve Niger. Par ailleurs le projet pourrait fournir de l'Energie à la Haute Guinée et à la Guinée Forestière.

148. Le cout du barrage est estimé à US\$ 300 millions. Son financement devrait être recherché en priorité auprès des bailleurs de fonds traditionnels, qui octroient des aides concessionnelles.

#### **2) Sites du Complexe SOUAPITI / KALETA**

149. L'aménagement hydroélectrique du Souapiti /Kaléta sur le fleuve Konkouré en Basse Guinée est d'une capacité de 700MW. Il s'agit d'un vieux projet qui a été identifié il ya près de plus de quarante ans. Il n'a pas pu être réalisé plus tôt faute de financement. Cependant le projet est devenu plus attrayant, car il vise principalement à alimenter les installations de production de la bauxite, d'alumine et d'aluminium, en particulier le projet Dian – Dian (qui consommerait environ 80% de l'électricité produite par la future centrale), et la fonderie d'Aluminium du Konkouré. L'excédant d'énergie desservirait le réseau public d'électricité.

150. Le financement de cet important projet, dont le cout est estimé à près de US\$ 1 milliard, pourrait intéresser de nombreux investisseurs privés, à cause de son orientation vers la production industrielle. Des investisseurs Japonais auraient déjà marqué leur intérêt pour le projet.

#### **3) Site de GUILDE**

151. L'aménagement hydroélectrique de GUILDE sur le fleuve COGON pourrait avoir une capacité installée comprise entre 45 à 60 MW. Ce projet dont les études sont en cours devrait être réalisé sous forme de BOT par la société Canadienne Lavalin en vue de desservir la Compagnie des Bauxites de Guinée, et le Nord – Ouest de la Guinée, avec la possibilité d'exporter l'excédent de production vers les régions frontalières de la Guinée Bissau et du Sénégal.

152. Le cout du projet est estimé à US\$ 132 millions. Son financement devrait être recherché à la fois auprès des bailleurs de fonds traditionnels, et des investisseurs privés.

**4) Le site de N'ZEBELA**

153. Ce barrage d'une capacité de 48MW est situé en Guinée Forestière. Il est destiné à alimenter en priorité les grandes villes de cette zone, ainsi que les projets de mines de fer du Mont Nimba.

154. Le financement du projet pourrait également être mixte, par une combinaison de ressources concessionnelles et de ressources privées.

155. Il convient également de mentionner deux projets de barrages de dimension plus réduite. Il s'agit d'une part du projet de barrage de Kogbédou, qui aurait une capacité de 14MW. Il vise l'alimentation en électricité de la capitale de la Haute Guinée, Kankan, et des villes environnantes. Kankan est la deuxième ville de la Guinée, et constitue un carrefour économique très important. Le barrage de Kogbédou pourrait également servir à régulariser le débit des cours d'eau concernés. Le second projet de barrage est celui de Nongoa en Guinée Forestière. Ce barrage serait d'une capacité de 8MW, et serait destiné à alimenter en électricité les villes de Kissidougou, Guékédougou, et Macenta.

Tableau 3 : Résumé du Programme des Grands Barrages

PROGRAMME D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE		EVALUATION - FINANCIERE			
PROJET	OBJECTIFS				
<b>FOMI : 90 MW</b>	Projet à buts multiples : irrigation de 30 000 ha de terre en Haute Guinée et 50 000 ha au Mali ; navigation sur le fleuve Niger en toutes saisons ; et approvisionnement en électricité de la région Sud – Est de la Guinée et les mines de fer du Mont Nimba, et les projets de mines d'or , de diamant et de bauxite ; exportation d'électricité vers le Mali.	<b>Environ US\$ 300 millions Financement en BOT</b>			
<b>SOUAPITI / KALETA :</b>	L'aménagement hydroélectrique du Souapiti/Kaléta sur le fleuve Konkouré est d'une capacité de 975 MW. L'objectif de ce complexe est d'alimenté les installations de production de la bauxite, d'alumine et d'aluminium du projet Dian – Dian qui consommerait environ 80% de l'électricité produite par la future centrale. L'excédant d'énergie desservira le réseau public d'électricité.	Cout : environ US\$ 1milliard	Partici pation M\$	Mode de financement	
<b>975 MW</b> 3 496 GWh / an (énergie ferme) 3 250 GWh / an servirait à alimenter la fonderie Raffinerie d'alumine (réhabilitation et extension de la raffinerie de Fria pour satisfaire les besoins de la nouvelle fonderie UDS 250 millions		République de Guinée	N.B. 459	N.D. 459	N.D.
	• EnCom Corp	600	100	500	0
	• SFI.	N.D.	N.D.	0.	0.
	• Marubeni, Sumitomo, Mitsui, &al.	N.D	N.D.	0	0
	• Hitachi cable, Sumitomo Electric,	1 000	0	1 000	N.D
	• Showa Aluminium, &al.	N.D	0	N.D.	N.D.
	• OECF Japon	N.D	660	N.D.	N.D.
	• Autres bailleurs de fonds publics	2,200		1 540	
	• Banques commerciales				
	• Crédits fournisseurs (°)				
	• Total				

<b>GUILDE :</b> 50 à 60 MW	L'aménagement hydroélectrique de GUILDE sur le fleuve COGON d'une capacité installée est d'environ entre 45 à 60 MW. Ce projet dont les études sont en cours devrait réalisé sous forme de BOT en vue de desservir la CBG et le Nord – Ouest de la Guinée et d'exporter l'excédent de production vers les régions frontalières de la Guinée Bissau et du Sénégal	Recherche de financement dans le cadre d'un partenariat avec la CBG  132,3 millions USD pour 40 MW
<b>KOBGEDO U :</b> 14 MW	La régularisation du régime du cours d'eau et l'alimentation la ville de Kankan et les centres urbains de préfectures environnantes en électricité.	USD 62, 8 millions
<b>N'ZEBELA :</b> 48 MW	Alimenter tous les centres villes de la Guinée Forestière ainsi que la mine de fer du Mont Nimba	USD Variante 1 193 millions USD Variante 2 197 millions
<b>NONGOA :</b> 8 MW	l'aménagement du site de Nongoa permettra d'alimenter les villes de Guéckédou, Kissidougou et Macenta.	DM Variante 1 52 712 000 DM Variante 2 53 379 000

### IV.3 TELECOMMUNICATIONS

#### IV.3.1 ETAT DES LIEUX

156. L'insuffisance et l'état fortement dégradé des infrastructures de télécommunications ainsi que la mauvaise gestion du secteur ont longtemps fait de la Guinée l'un des pays les plus enclavés de la sous-région ouest-africaine. C'est au début des années 80 que le Gouvernement guinéen, avec l'appui de ses partenaires au développement a lancé un programme de réhabilitation et d'extension des réseaux téléphoniques tant dans la ville de Conakry que dans certaines villes de l'intérieur du pays. Ce programme comprenait également un volet d'appui institutionnel et de formation.

157. A ce jour, le secteur est géré par une société mixte la SOTELGUI et deux opérateurs privés, SPACETEL et INTERCEL . Depuis 1995 la gestion de la SOTELGUI est assurée par Telecom Malaysia, qui constitue également l'actionnaire principal. La SOTELGUI a pris le relais de l'ancienne société nationale de télécommunications. A ce titre elle est encore l'opérateur principal dans le secteur. Elle offre des lignes téléphoniques fixes et des services de téléphonie cellulaire (LAGUI ), alors que les deux autres opérateurs sont essentiellement dans la téléphonie cellulaire. Il faut signaler également la mise en service de plusieurs réseaux « Internet » d'une part par la SOTELGUI, qui gère l'unique nœud d'accès, et d'autre part par deux sociétés privées, BINTTA/Mirinet et ETI-BULL, ces deux dernières compagnies contrôlant 60% du marché d'Internet en Guinée.

158. Les principaux indicateurs suivants donnent le niveau de performance actuel du secteur des télécommunications :

▪ taux de couverture du pays	48%
▪ nombre d'abonnés (lignes fixes/SOTELGUI)	35.297
▪ nombre d'abonnés (cellulaires)	7.192
▪ nombre de lignes/employés	43
▪ nombre de téléphones publics/1000 Hbts	0,018
▪ nombre de téléphones mobiles/100 Hbts	0,99
▪ taux de recouvrement	80%
▪ nombre de télécentres	193
▪ nombre de sites Internet	4
▪ nombre d'utilisateurs Internet	1500
▪ coût moyen (1minute appel international)	3148 FG

159. Malgré la privatisation et la libéralisation du marché, la télédensité du pays reste en dessous de la moyenne sous-régionale, qui est d'une ligne téléphonique pour 100 habitants: le nombre de ménages accédant au téléphone est très faible, et le système de téléphonie rurale est embryonnaire.

#### IV.3.2 ELEMENTS DE POLITIQUE DE TELECOMMUNICATIONS

160. Le Gouvernement a engagé de profondes réformes de structures en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité des télécommunications guinéennes. La politique de télécommunications sera basée sur les principes suivants :

- Poursuite du désengagement de l'Etat du secteur ;
- Création d'un organisme de régulation ;
- Favoriser la compétition dans le secteur , notamment dans la téléphonie cellulaire, et l'accès à l'internet ;
- Développer le réseau de télécommunications pour désenclaver le pays à tous les niveaux, local, national, et international;

#### IV.3. 3 PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS

161. **On ne dispose pas encore de** l'ensemble du programme d'investissement dans le secteur des télécommunications, car les conditions de l'ouverture du secteur à la compétition n'ont pas encore été arrêtées. Cependant la SOTELGUI a d'ores et déjà donné les grandes orientations sur ses objectifs de développement et son programme d'investissement à l'horizon 2010.

162. Les objectifs de développement de la SOTELGUI pour la décennie 2001-2010 peuvent être résumés comme suit :

- Se positionner dans tous les segments du marché des télécommunications, dans la capitale Conalry, et dans les provinces , dans les téléphones fixes, les cabines publiques, comme dans la téléphonie cellulaire, les services internet, les cartes de téléphone prépayées.
- Atteindre 561 000 abonnés à l'horizon 2010 contre 50 000 en 2000.

163. Pour réaliser ces objectifs la SOTELGUI souhaite pouvoir conserver le monopole des lignes téléphoniques au moins jusqu'en l'an 2005. Par ailleurs la SOTELGUI souhaite bénéficier des avantages du Code des Investissements, en ce qui concerne notamment l'allègement des taxes douanières

164. Le programme d'investissement de la SOTELGUI sur les 10 ans à venir a un cout d'environ US\$ 1 milliard, et concerne aussi bien la construction de centraux téléphoniques, de nouveaux circuits interurbains, et de circuits internationaux, que la mise en place d'une nouvelle station terrestre, le renforcement de la téléphonie rurale, du téléphone cellulaire, et des câbles sous marins.

165. L'ouverture du secteur à la compétition devrait favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs privés, et permettre de désenclaver la Guinée sur le plans interne et externe.

#### **IV.4 ROUTES ET TRANSPORTS**

166. La restructuration du secteur a commencé avec le lancement du Programme d'Ajustement Structurel au milieu des années 1980. Les premières mesures de privatisation ont été prises d'abord dans le sous-secteur maritime, avec le désengagement de l'Etat de tous les services d'auxiliaires maritimes (transit, acconage, manutention, etc...). Progressivement les autres sous-secteurs ont eux aussi été privatisés : transport routier urbain et interurbain, et transport aérien. Cependant le secteur des transports reste encore peu développé et peu compétitif en Guinée. Au demeurant l'essentiel des transports est effectuée par les transports routiers, qui assurent 95% des mouvements de personnes. La ligne de chemins de fer passagers ne fonctionne plus depuis bien longtemps.

##### **IV.4.1 TRANSPORTS TERRESTRES**

###### **a) Etat des lieux**

167. Depuis 1987, le Gouvernement guinéen a adopté dans ses principes une Politique Routière essentiellement axée sur la restauration des routes anciennement revêtues, la réhabilitation du réseau de base, la mise en place d'un cadre institutionnel favorable au développement des PME locales privées, et la valorisation des ressources humaines.

168. Les leçons tirées des 10 ans de mise en œuvre de la Politique Routière peuvent être résumées ainsi :

- ❑ forte centralisation des décisions à Conakry, et faible participation des structures et autorités déconcentrées à la programmation, à l'exécution, et au suivi des actions ;
- ❑ insuffisance des études prospectives et de rentabilité des investissements routiers ;
- ❑ faiblesse de l'encadrement et du contrôle des travaux réalisés par les entreprises ;
- ❑ faiblesse des études d'exécution, occasionnant la multiplication des avenants, et l'alourdissement des couts;
- ❑ insuffisance et irrégularité des fonds destinés à l'entretien ;
- ❑ inefficacité des mécanismes d'encadrement et de suivi des PME chargés de la réalisation des projets ;
- ❑ inadaptation du cadre réglementaire des fonds destinés aux travaux de construction et d'entretien des routes ;
- ❑ connaissance limitée des matériaux routiers locaux et des technologies adaptées.

169. Il en résulte que le réseau routier est peu développé. La densité du réseau classé national est relativement faible (27.760 Km/1.000.000 Km<sup>2</sup>). Il en est de même pour le ratio réseau/population (1.050 Km/1.000.000 hab.). La part des routes revêtues est de 10%, et est relativement faible par rapport à la moyenne de la sous-région. L'inventaire routier montre

l'impact considérable des routes bitumées parmi l'ensemble des routes nationales. Alors que les routes bitumées ne représentent que 29% de ce réseau, elles supportent 81% du trafic.

170. Le réseau routier est donc loin d'avoir atteint une dimension optimale par rapport à l'étendue du territoire et par rapport à la densité de la population. L'un des freins majeurs au développement du réseau est la faiblesse des ressources intérieures. D'où la grande dépendance du secteur des financements extérieurs concessionnels. De 1987 à 1997 les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ont en effet apporté la majeure partie des ressources nécessaires à la réhabilitation et au développement du réseau routier, pour environ US\$250 millions, le gouvernement contribuant pour une portion très faible, de l'ordre de 10-15%. Le Tableau ci-dessous résume les contributions des principaux bailleurs dans le secteur routier :

Tableau 4 : Financement extérieur du réseau routier 1987-1997

Institution	IDA	AFD France	FED	BAD	OECF Japon	BADEA	Fonds Arabes	PAM
Montant	62,50 MioUS\$	300 MioFF	50 MioECU	33,3 MioUC	3,8 Mia Yen	11,8 MioUS\$	40 MioUS\$	3,8 MioUS\$

### **b) Orientations Stratégiques**

171. Par décret D/99 /026/PRG/SGG en date du 17 Mai 1999, le Gouvernement guinéen a adopté la Lettre de Politique Routière, qui est essentiellement axée sur la pérennisation et la sécurisation du financement de l'entretien routier, ainsi que l'implication effective des usagers dans la gestion routière. La "Lettre de Politique Routière" est le résultat de diverses réflexions menées dans le cadre de la reformulation de la politique routière initiée par le Ministère de l'Equipement. Plusieurs groupes de travail composés de cadres du Ministère de l'Equipement, de représentants des usagers, et des cadres d'autres départements techniques impliqués dans la planification, le financement ou la gestion des routes en Guinée, ont été constitués et mis à contribution, afin de permettre la concertation la plus large possible. Par ailleurs le Ministère de l'Equipement a bénéficié de l'expérience et du soutien financier de la Banque Mondiale, ainsi que de l'expérience de certains pays voisins.

#### **1) Objectifs Généraux**

172. Conformément à son option de développement libéral, le Gouvernement entend poursuivre le désengagement de l'Etat dans le sous – secteur des transports routiers, et favoriser l'investissement privé. Pour ce faire le Gouvernement se propose d'abord d'apporter des améliorations substantielles au cadre juridique du sous –secteur. Il entend notamment :

- augmenter la capacité institutionnelle du département de tutelle pour une meilleure application des textes législatifs et réglementaires relatifs au transport routier ;
- renforcer la coordination des organismes intervenants dans le sous – secteur ;
- clarifier les attributions des différents acteurs, et créer un mécanisme fiable de contrôle et de respect des attributions ;
- garantir une concurrence saine entre les professionnels ;

173. De manière plus spécifique, l'objectif du Gouvernement est de créer un tissu routier performant, capable de relier toutes les régions du pays. Par ailleurs le Gouvernement se propose de favoriser et de développer les liaisons routière avec tous les pays voisins, Mali, Sénégal, Cote d'Ivoire, Sierra Leone, Guinée Bissau, et Libéria dans le cadre de l'intégration sous-régionale. Par ailleurs il est prévu dans le domaine des ouvrages de franchissements, de remplacer progressivement les bacs existant sur le réseau national par des ponts. De même le système de voirie sera renforcé dans la capitale Conakry, ainsi que dans les chefs-lieux des régions administratives et dans les grandes villes de l'intérieur du pays.

## **2) Stratégies**

174. Pour lever les différentes contraintes identifiées, et atteindre les objectifs fixés, les grands axes stratégiques suivants sont retenus:

- (i) Renforcer la connaissance du secteur, en fournissant un effort significatif pour disposer de renseignements fiables sur l'offre existante (situation et évolution) et les besoins futurs (à divers horizons, selon les secteurs) ;
- (ii) Articuler les infrastructures routières avec leur environnement fonctionnel, en intégrant les routes dans des conditions satisfaisantes aux espaces qu'elles desservent. ;
- (iii) Renforcement et redéploiement des capacités nationales, par une décentralisation des moyens, responsabilités et compétences, et le renforcement des capacités nationales.

## **c) Programme d'Investissements Routiers**

175. Les besoins du pays en infrastructures routières sont immenses compte tenu de la volonté du Gouvernement de stimuler la croissance de la production agricole, de renforcer le dynamisme des P.M.E. locales, et de promouvoir le développement équilibré des diverses régions du pays. Le Gouvernement est cependant conscient que la Guinée devrait faire preuve de réalisme en tenant compte de la contrainte des ressources, et de la capacité d'absorption du pays. C'est sur cette base que le programme de développement routier sera réalisé selon des plans indicatifs d'investissement et d'entretien à moyen et long termes.

**176. A moyen terme (1998-2002), la priorité sera accordée à :**

- la remise en état du réseau de routes revêtues ;
- l'élimination des points critiques sur le réseau de routes nationales;
- l'amélioration des routes rurales pour accéder aux principales régions agricoles ;
- la construction de routes revêtues entre les grands centres d'activité économiques ;
- l'augmentation progressive des moyens d'entretien courant, et développement d'un système régulier de maintenance.

177. **Pour le plus long terme (2003-2007)**, un plan de développement indicatif du réseau routier a été élaboré, comprenant les investissements qui doivent permettre de construire, renforcer et améliorer les routes revêtues, en terre et les pistes. Le Ministère en charge des Travaux Publics compte mettre en œuvre des procédures de sélection simplifiées pour répertorier ces routes, et engager des études de faisabilité, qui prennent en compte tous les paramètres sociaux, économiques, et financiers.

178. Ainsi pour la période 1998-2007, le programme indicatif d'investissement routier devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

- études de 3588 KM de routes ;
- renforcement de 1004 Km de routes revêtues ;
- revêtement d'environ 1543 KM de routes nationales ;
- amélioration de 1383 km de routes nationales du réseau primaire, pour en faire des routes en terre moderne (RTM) praticables par tout temps ;
- aménagement de 111 Km de voiries urbaines ;

#### **d) Le financement du Programme**

179. Le cout du Programme indicatif routier est estimé à environ GNF780 milliards, soit près de US\$ 400 millions. Ce montant est nettement plus important que celui des investissements routiers réalisés au cours de la période 1987-1997.

Tableau 5 : Cout du Programme Indicatif de Développement Routier ( 1998-2007)

<b>Postes</b>	<b>Coût estimé en Mio GNF</b>
1.-Etudes	15.861
2.-Travaux sur routes interurbaines	435.897
3.-Travaux sur routes urbaines	136.320
4.-Travaux d'entretien routier	178.951
5.-Appui institutionnel	13.000
<b>Total</b>	<b>780.029</b>

180. Ce tableau montre très clairement que le Gouvernement attache une grande importance à l'entretien routier, qui devient partie intégrante de la politique de développement des infrastructures routières. Pour pérenniser et sécuriser le financement de l'entretien routier, il est prévu de mettre en place une nouvelle forme de fonds routier, qui permettrait d'assurer le financement de l'entretien routier en grande partie par les contributions des usagers de la route. C'est ainsi que le Fonds Spécial pour l'Entretien Routier devrait être alimenté par des prélèvements sur la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP), et surtout par les versements de la majeure partie des péages et amendes perçus sur les routes. Les conditions et les modalités du Fonds Spécial pour l'Entretien Routier seraient fixées par des textes législatifs et réglementaires. Cependant les usagers de la route et le secteur privé en général

devraient être étroitement associés à la mise en place, à la gestion, et au contrôle du Fonds Spécial Routier.

#### IV.4. 2 AUTRES PROGRAMMES DE TRANSPORTS

181. Parallèlement au développement des routes, le Gouvernement se propose également de redynamiser les autres secteurs des transports, notamment au niveau des Chemins de Fer, et des Transports Maritimes.

##### a) Les Chemins de Fer

182. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude pour la relance des Chemins de Fer. Il s'agit notamment :

- (i) du projet Minier de Dabola Tougué (SBDT), qui pourrait être utilisé à la fois comme lignes minière et commerciale ;
- (ii) du projet de transports de voyageurs et de marchandises entre le Port de Conakry et le Km 36. Le Gouvernement Japonais serait disposé à apporter son appui financier et technique à ce projet ;
- (iii) de la construction d'une ligne de chemin de fer de 1300 Km, appelé le Transguinéen, qui relierait le Mont Nimba à un port en eau profonde sur les côtes de la Basse Guinée. Cette ligne servirait principalement à l'évacuation du minerai de fer du Mont Nimba, tout en faisant une interconnexion avec la ligne dorsale de Chemins de Fer Conakry-Kankan. Des sociétés privées Européennes ont marqué leur intérêt pour ce projet. Le coût de l'ensemble du projet est estimé entre 3 à 4 milliards de dollars.

##### b) Ports, Transports Maritimes

###### 1) Etat des lieux

183. Le Port Autonome de Conakry ( PAC) a été transformé en société publique autonome par décret N° 051/PRG/SGG/88 du 17 février 1988. A ce titre il est chargé : de la gestion, de l'entretien, et du développement du domaine public portuaire, ainsi que de la sécurité portuaire et du contrôle des activités portuaires publiques et privées. Ses ressources proviennent essentiellement des : redevances de pilotage ; redevances de remorquage ; droits de port sur les navires ; redevances sur les marchandises ; et redevances domaniales.

184. Durant la dernière décennie, le port de Conakry a fait l'objet de deux projets de réhabilitation et de modernisation de ses infrastructures et équipements sur financement de l'IDA, la BAD et la KFW ( Allemagne). Le premier projet a été réalisé entre 1983 et 1987 pour un montant de 40 millions de Dollars US, et a consisté principalement en des travaux de réhabilitation des superstructures et de renouvellement des équipements. Le second projet, a été réalisé entre 1989 et 1992 pour un montant de 60 millions de Dollars US. Il visait la poursuite de la réhabilitation du port , la modernisation de ses installations, et l'extension de ses capacités.

185. Les caractéristiques actuelles du Port de Conakry peuvent être résumées comme suit :

- un terminal à conteneurs de 80.000 m<sup>2</sup> géré par un groupement de manutentionnaires privés disposant de leurs propres équipements de manutention. Sa capacité est de 54.000 boîtes.
- Un appontement pétrolier d'une capacité de 25.000 tonnes métriques qui permet de traiter dans des conditions optimales l'accroissement du trafic des hydrocarbures.
- Un quai de 350 mètres d'une capacité de 1 million de tonnes/an pour le traitement de l'alumine de la Société FRIGUIA.
- Un quai de 300 mètres, d'une capacité de 3,6 millions de tonnes/an qui est utilisé par la Société des Bauxites de Kindia (SBK).
- Un poste à quai commercial de 480 mètres avec 3 magasins cales totalisant 8.000 m<sup>2</sup> et un terre-plein réservé au trafic marchandises diverses.

186. Le Port de Conakry répond actuellement à 70-80% des exigences du marché, mais les projets de réalisation de la route Kankan-Kourémalé, nécessite son extension pour en faire un avant port du Mali et en même temps un port de transbordement. Par ailleurs la sécurité des navires en rade et en particulier dans le port en général a besoin d'être renforcée. Il en résulte que le port de Conakry est relativement cher, donc peu compétitif par rapport aux autres ports de la sous région.

## 2) Orientations

187. Dans la perspective de la mise en œuvre d'une politique cohérente basée sur le maintien de la libéralisation des activités dans le sous - secteur, les objectifs à atteindre et les stratégies à mener doivent converger vers le renforcement de la capacité de gestion, et l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Par ailleurs le Gouvernement devrait poursuivre sa politique de désengagement dans le sous - secteur amorcé depuis 1987. Par conséquent, son rôle dans le sous - secteur se limiterait à :

- La définition et la création d'un environnement institutionnel et réglementaire propice à l'investissement privé ;
- La création de meilleures conditions de coordination des activités des structures publiques, parapubliques et privées ;
- La mise en place et l'amélioration des infrastructures de base ;
- La création d'un cadre approprié pour le développement du cabotage et du transport fluvial ;
- Le développement du transbordement et du trafic international de marchandises ;
- La restructuration et ou la privatisation des entités économiques non viables ;
- La lutte contre la pollution par les navires.

## 3) Programme d'Investissements

188. Le Schéma Directeur du développement du port de Conakry, a été élaboré en 1992 et a été réactualisé en 1998. Il prévoit un programme d'investissement qui pourrait représenter le Troisième Projet Portuaire, et qui a été évalué à environ 65,7 millions de Dollars US. L'étude de faisabilité de ce troisième projet est financée conjointement par le Port Autonome de Conakry et la Coopération allemande KfW. La réalisation de ce projet viendrait compléter le programme de réhabilitation, de modernisation et d'extension des capacités du port déjà engagé avec les deux précédents projets.

## **CHAPITRE CINQUIEME**

### **DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DES SECTEURS PORTEURS**

189. L'économie guinéenne est handicapée par sa dépendance d'un seul produit, la Bauxite, qui est à la fois la principale source de recettes d'exportation, et des revenus de l'Etat. Cette dépendance est d'autant plus grave, que les ressources tirées de la Bauxite évoluent en fonction des prix de l'Aluminium, qui sont fixés par les marchés internationaux, en dehors de tout contrôle du pays. Les termes de l'échange ont été particulièrement défavorables à la Guinée au cours des années 1990. Pour se prémunir contre ce phénomène, le Gouvernement se propose de tout mettre en oeuvre pour développer d'autres secteurs d'activités, afin de réduire la vulnérabilité de l'économie guinéenne durant la décennie 2001-2010. La diversification passe d'abord par le développement de l'Agriculture et des activités connexes, l'Elevage et la Pêche. Le processus de diversification implique également la relance des autres activités qui ont un grand potentiel de développement : il s'agit en l'occurrence du Tourisme, pour lequel la Guinée a un avantage comparatif indéniable, et qui pourrait connaître un développement considérable au cours de la décennie, si certaines conditions étaient remplies. Le Gouvernement est cependant conscient que le secteur minier devrait rester le principal pilier de l'économie guinéenne pendant encore un certain temps. D'où la nécessité de renforcer la compétitivité du secteur grâce à la transformation sur place d'une partie de la bauxite produite, et le développement d'autres activités minières, comme l'or, le diamant, et surtout le fer.

#### **V.1. AGRICULTURE**

190. Avant l'Indépendance l'Agriculture occupait plus de 85% de la population guinéenne, et contribuait pour environ 55% du PIB, et 60% des recettes d'exportation. Aujourd'hui le secteur occupe toujours la majeure partie de la population guinéenne, environ 75%, mais sa contribution à l'économie s'est considérablement amoindrie, et ne représente plus que 23% du PIB, et apporte très peu au Budget en devises de la Nation, et presque rien au budget de l'Etat.

191. C'est pourquoi le Gouvernement a mis l'Agriculture en tête des priorités de développement du pays. Ce choix a été consacré par l'adoption en Décembre 1991 de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), qui a été actualisée en 1996-1997 sous le nom de LPDA 2. Cette politique volontariste a permis d'orienter une large partie des investissements publics, environ 25% en moyenne sur la décennie, vers l'Agriculture et le Développement Rural en général. Il en est résulté un accroissement substantiel de la production agricole, dont le taux est passé d'une moyenne de 4% par an sur la période 1992-1995, à un peu plus de 5% dans la seconde moitié des années 1990.

192. La LPDA 2 s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de « Guinée, Vision 2010 », et dégage les grandes orientations de la politique agricole pour le moyen terme, qui peuvent être résumées ainsi : sécurité alimentaire, relance des cultures d'exportation, et

gestion rationnelle des ressources naturelles, le tout étant tendu vers la lutte contre la pauvreté. Ces orientations ont été traduites en des objectifs quantifiables précis dans tous les domaines. Cependant, la stratégie de développement agricole ne pourra permettre d'atteindre ces objectifs, que si sont levés les multiples défis et contraintes auxquels l'agriculture guinéenne reste encore confrontée, et si les financements nécessaires sont mobilisés à temps.

### **V.1.1. DEFIS ET CONTRAINTES**

193. Le premier défi auquel l'agriculture guinéenne est confrontée concerne la lutte contre la pauvreté. Les études sur le profil de la pauvreté en Guinée montrent que les agriculteurs représentent la majorité, environ 80%, des pauvres du pays. Sur l'ensemble du territoire national, la pauvreté touche en moyenne 40% de la population, et 13% des habitants vivent dans la pauvreté absolue. Alors que dans les zones rurales plus de la moitié des habitants, 52,5%, vivent dans la pauvreté absolue.

194. Le second grand défi est l'insécurité alimentaire. Malgré les progrès réalisés dans le cadre de la LPDA 1 et de la LPDA2, la Guinée est toujours obligée de faire face à des importations massives de denrées alimentaires, particulièrement le riz, qui reste l'alimentation de base, et représente la principale source de calorie. Les importations de riz tendent à se stabiliser autour de 200 000 tonnes par an ces dernières années, mais elles couvrent encore 20% des besoins en calories d'origine végétale, le riz local représentant 25%. Les importations commerciales sont heureusement complétées par l'aide alimentaire destinée aux réfugiés. Cependant la recrudescence des hostilités aux frontières Sud et Sud-Est de la Guinée devrait entraîner une augmentation substantielle de l'aide alimentaire dans les mois à venir pour répondre à la fois aux besoins des réfugiés et des populations guinéennes déplacées. Cette situation pourrait avoir des conséquences durables sur l'agriculture guinéenne, et sur la sécurité alimentaire du pays, si l'état de guerre devait se poursuivre.

195. Le troisième défi est constitué par la dégradation accélérée de l'environnement. Les différentes formations forestières régressent sous les effets conjugués de l'agriculture traditionnelle itinérante sur brûlis, et de l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles. Par ailleurs, la croissance démographique, l'arrivée massive de réfugiés en Guinée, et les déplacements intempestifs de personnes dûs aux incursions de rebelles, ont fortement accru les pressions sur les ressources naturelles, malgré l'accent particulier mis sur la sensibilisation des populations, et les nombreuses expériences fondées sur une approche participative, qui ont été menées ces dernières années pour promouvoir l'aménagement du territoire, le reboisement, et la gestion des terroirs.

196. A ces défis il convient d'ajouter les contraintes nombreuses et de nature variée, qui entravent le développement de l'agriculture guinéenne. Elles sont aussi bien techniques et humaines, que financières.

197. Les Contraintes techniques pourraient se résumer ainsi :

- faiblesse des infrastructures rurales, au niveau des aménagements hydro-agricoles, des pistes rurales, et des forages ;
- dégradation accentuée des ressources, sol, eaux et forêts ;
- faible intensification des exploitations agricoles liées à : la trop petite taille des exploitations ; et à l'utilisation insuffisante des intrants modernes de production, machines agricoles, semences sélectionnées/améliorées, engrais, pesticides ;

- développement insuffisant des organisations professionnelles agricoles, et des structures publiques d'appui ;
- faiblesse des circuits de distribution et de commercialisation.

198. Les Contraintes Humaines concernent :

- l'absence de politique rationnelle de gestion de ressources humaines en matière de formation, recrutement, description des tâches, sanction, et promotion;
- la faible participation des populations bénéficiaires à l'identification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des actions de développement ;

199. Les Contraintes Financières peuvent être classées ainsi :

- insuffisance du budget des dépenses courantes, et faiblesse des moyens de fonctionnement par rapport au budget d'investissement ;
- mauvaise allocation budgétaire au détriment des initiatives à la base, en faveur des populations pauvres, et des zones défavorisées ;
- inadéquation des procédures de passation des marchés, de décaissements des crédits budgétaires, et de règlement des fournisseurs, par rapport au calendrier agricole ;
- inadéquation et insuffisance des crédits bancaires par rapport aux besoins des populations rurales, notamment dans le domaine des produits, procédures, couts, et de la couverture géographique.

## **V.1. 2 OPTIONS DE STRATEGIES**

200. Pour pouvoir relever les défis et surmonter les contraintes qui pèsent sur l'agriculture guinéenne, la stratégie de développement agricole à moyen terme s'articule autour des axes principaux suivants:

- (i) le développement et l'entretien des infrastructures en milieu rural. Il convient de signaler la préparation en cours du projet de Programme National des Infrastructures Rurales (PNIR2), qui vise entre autres la construction de 17 000 km de pistes rurales sur 12 ans. Ce programme permettrait de répondre à tous les besoins de désenclavement des zones rurales. Il viendrait ainsi renforcer les actions prévues dans le cadre du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises ( PACV).
- (ii) Appui aux groupements professionnels d'agriculteurs en vue de l'appropriation et la pérennisation des actions de développement ;
- (iii) amélioration de l'organisation des marchés pour une commercialisation plus efficace des produits vivriers, et des produits destinés à l'exportation ;
- (iv) amélioration du cadre institutionnel, juridique et légal surtout en ce qui concerne l'utilisation du patrimoine foncier. Une Déclaration de Politique Foncière est en préparation pour consacrer le caractère spécifique des terres à vocation agricole, dans le but de stimuler la production agricole ;
- (v) mise en place d'un système efficace d'approvisionnement, de distribution, et d'utilisation des intrants et des instruments modernes ;
- (vi) appui particulier aux femmes rurales pour accroître leur contribution à la production agricole, et à la lutte contre la pauvreté ;
- (vii) mise en place d'un système rationnel de crédit rural ;
- (viii) développement des activités à fortes potentialités d'exportations agricoles ;
- (ix) protection de l'environnement, et gestion rationnelle des ressources naturelles.

201. Les grands axes ainsi dégagés sont complétés par des stratégies spécifiques qui ont pour objet de diversifier les cultures vivrières notamment dans le domaine des tubercules, du maïs, et des bananes plantain. Cependant l'essentiel des efforts est consacré au développement de la culture du riz, qui est la nourriture de base des populations guinéennes. Ces efforts tendent à renforcer la compétitivité du riz local par :

- la mise en place de mécanismes de protection tarifaire adapté ;
- l'amélioration de la fertilité des sols ;
- le développement de la culture attelée pour accroître la productivité de la main d'oeuvre agricole ;
- l'intensification de la culture irriguée par une politique d'aménagement adaptée et plus diversifiée ;
- l'appropriation par les paysans de toutes les innovations techniques introduites.

### **V.1. 3 OBJECTIFS OPERATIONNELS**

202. Au plan d'ensemble l'objectif qui a été retenu est d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB agricole de 6 % à partir 2001, et de 10% en l'an 2010. Cet objectif macro-économique serait réalisé par la conjonction d'actions vigoureuses engagées dans trois directions essentielles, à savoir : la Sécurité alimentaire, le Développement des Cultures d'Exportation, et la Gestion Rationnelle des Ressources Naturelles.

#### **a) Sécurité alimentaire et cultures vivrières**

203. Il s'agit d'améliorer l'ensemble des cultures vivrières, pour améliorer l'offre alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

204. En ce qui concerne le riz, l'objectif poursuivi est d'accroître la production nationale au rythme de 6-7% en moyenne par an, afin de parvenir à réduire au strict minimum voire supprimer les importations à l'horizon 2010. Cela exige de faire passer d'une part les superficies cultivées en riz de 460.000 hectares en 1996 à 741.112 hectares en l'an 2005, et d'autre part les rendements moyens de 1,47 t/ha en 1996 à 1,79 t/ha en 2005. En d'autres termes le but visé est d'atteindre une production de 1.276.717 tonnes de paddy contre 676.000 tonnes en 1996.

205. Le Tableau 6 ci-dessous montre le rang qu'occupe actuellement la Guinée parmi les pays Africains producteurs de riz. La production guinéenne vient loin derrière celle de Madagascar, de la Cote d'Ivoire, et de la Tanzanie ; elle est talonnée de près par le Mali<sup>8</sup>, où le riz n'occupe pas une place aussi prépondérante qu'en Guinée. Par ailleurs le Gouvernement reconnaît que les objectifs de production qui ont été fixés restent relativement modestes, et que les efforts devraient plutôt tendre vers l'amélioration des rendements, au lieu d'étendre les superficies cultivables, au risque de nuire durablement à l'environnement. Cela implique que la LPDA soit de nouveau actualisée au plus tard en 2005, pour intégrer de nouveaux objectifs de production plus compatibles avec les besoins de sécurité alimentaire de la Guinée.

206. Les objectifs pour les autres cultures vivrières sont les suivants :

- (i) Manioc : faire passer la production de 600.000 tonnes en 1995 à environ 1.662.4.9 tonnes en l'an 2005, soit un accroissement de plus de 2,5 fois en 10 ans. C'est dire le potentiel du pays dans ce domaine.

---

<sup>8</sup> Il semble que le Mali est presque devenu autosuffisant en riz ces dernières années.

- (ii)** Arachide : passer de 104.000 tonnes d'arachides-coques en 1991 à 217.230 tonnes 2005, soit un doublement en 10 ans en partant cependant d'une base très faible !
- (iii)** Maïs : porter la production nationale de 80.000 t en 1995 à 174.792 tonnes à l'horizon 2005, soit un doublement en 10 ans, mais là aussi à partir d'une base relativement faible ;
- (iv)** Fonio : passer d'une production de 104.000 tonnes à 138.439 tonnes à l'an 2005. L'accroissement n'est pas considérable, et amène à se poser des questions sur le degré d'adéquation des techniques culturales appliquées à cette céréale.

207. Les objectifs opérationnels qui ont été ainsi fixés sont assortis de plans d'actions bien ciblés qui visent :

- la diffusion d'itinéraires techniques performants et adaptés à chaque type de culture ;
- la poursuite des aménagements agricoles sur fonds publics et fonds privés pour réaliser aussi bien des travaux neufs, que des travaux d'amélioration de l'ordre de 20.000 hectares à l'horizon 2005 ;
- le développement des activités de recherche, de vulgarisation, de formation, d'information, et de sensibilisation des populations ;
- l'extension de l'utilisation des intrants modernes, engrais, semences améliorées ;
- la mise en place d'un Comité Consultatif pour veiller à la cohérence des décisions et des politiques.

**Tableau n°6 : Production comparée de riz paddy (en tonnes)**

PAYS	Moyenne 1970-1993	Moyenne 1978-1980	Moyenne 1983-1985	Moyenne 1988-1990	Moyenne 1991-1993	Moyenne 1994-1996
Cameroun	12.000	57.000	86.000	57.000	74.000	63.000
Guinée	378.000	398.000	393.000	362.000	515.000	610.000
Côte d'Ivoire	339.000	496.000	471.000	635.000	763.000	1.086.000
Madagascar	1.919.000	2.025.000	2.152.000	2.316.000	2.447.000	2.492.000
Mali	140.000	177.000	180.000	310.000	431.000	453.000
Niger	36.000	28.000	50.000	68.000	72.000	70.000
Sénégal	75.000	103.000	130.000	165.000	180.000	159.000
Tanzanie	198.000	313.000	377.000	691.000	539.000	973.000
Burkina	34.000	42.000	44.000	43.000	456.000	90.000

#### **b) Développement des Cultures d'Exportation**

208. L'objectif visé est d'accroître la contribution du secteur agricole aux recettes d'exportations, pour réduire la dépendance de la Guinée de la Bauxite et de ses dérivés. Les

objectifs opérationnels fixés aux principales cultures d'exportations peuvent être résumés comme suit :

- (i) Café : passer de 750 ha de plantations en matériel végétal amélioré actuelles à 5.000 ha par an, et porter la production de café marchand à 20.000 tonnes par an, contre 11000 actuellement ;
- (ii) Coton : atteindre, d'ici l'an 2005 le niveau de 75.000 tonnes de coton graine dans le cadre de la Compagnie Guinéenne de Coton (CGC) contre 22.000 tonnes en 1997/98 ;
- (iii) Hévea : porter les superficies qui sont actuellement de 6.000 ha (dont 4.500 ha de plantations industrielles et 1.500 ha de plantations familiales) à 15.000 ha, par la mise en oeuvre du projet d'extension des plantations portant sur 9.000 ha dont 4.500 ha de plantations industrielles et 4.500 ha de plantations familiales.

209. Ce programme représente sans aucun doute un effort technique, humain, et financier très important. Le gouvernement est cependant conscient que des progrès considérables sont encore nécessaires, afin que la Guinée puisse rattraper son retard par rapport aux autres pays de la sous région, notamment le Mali en ce qui concerne le coton, et la Cote d'Ivoire pour ce qui est du café et de l'hévéa. Cela implique comme en matière de cultures vivrières une réactualisation de la LPDA pour permettre à la Guinée de jouer dans le commerce mondial un rôle significatif à la hauteur de son grand potentiel agricole.

### **C) Gestion des ressources naturelles :**

210. Pour arrêter la dégradation des ressources naturelles, le Gouvernement s'est donné des objectifs opérationnels très ambitieux, assortis de plans d'actions très complets.

211. Les Objectifs opérationnels portent sur la réalisation de :

- (i) 20.000 ha de plantations villageoises ;
- (ii) l'aménagement de 21 forêts classées ;
- (iii) de plantations à buts multiples de productions forestières, dont 1.500 ha de plantations d'anacardier.

212. Les Plans d'Action à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs opérationnels ci-dessus peuvent être résumés comme suit :

- (i) mise en application des textes législatifs et réglementaires relatifs au Code Foncier et Code de l'Environnement ;
- (ii) clarification des attributions des différentes administrations concernées, et du rôle des collectivités locales ;
- (iii) sensibilisation et implication des populations à la gestion et à la protection des ressources naturelles ;
- (iv) appui aux organisations professionnelles en vue de la constitution d'une véritable Chambre des Métiers du Bois et de la Forêtiers du Bois et de la Forêt ;
- (v) élaboration d'une politique et d'un plan de formation des Agents Forestiers.

#### **V.1.4 FINANCEMENT DES PLANS D' ACTIONS DE L' AGRICULTURE**

213. L'ensemble des investissements nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'actions de l'agriculture a été estimé à environ US\$1.029.000.000 (avec 1 US\$ = 1.800 FG). Dans l'exécution de ces programmes, les pouvoirs publics auront un rôle important à jouer, en ce qui concerne notamment les grands aménagements agricoles, l'amélioration du cadre général, ainsi que les activités de soutien, de formation et de sensibilisation. Est-il besoin de rappeler que l'agriculture figure parmi les secteurs prioritaires pour ce qui est de l'allocation des dépenses publiques conformément aux règles du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) initié par le Gouvernement dans l'optique de la rationalisation des choix budgétaires.

214. Cependant le Gouvernement espère également attirer de nombreux investisseurs privés vers l'agriculture. Cela suppose que les restructurations bancaires en cours soient conduites à leur terme, pour permettre au secteur financier de jouer un rôle efficace dans la relance de l'agriculture. Sans négliger les institutions de micro-finance, dont les interventions au profit des petits paysans revêtent une importance considérable dans la lutte contre la pauvreté.

### **V. 2. ELEVAGE**

215. La Guinée est un pays très propice à l'élevage. Sa diversité climatique et pédologique permet l'élevage de diverses variétés d'espèces animales sur toute l'étendue du territoire national. La croissance du sous secteur a été très soutenue au cours de la seconde moitié des années 1990, environ 5,5% en moyenne par an. Cependant la contribution de l'élevage au PIB n'a cessé de décroître au fil des ans, en passant d'un peu plus de 4% dans les années 1980 à environ 2% durant les années 1990. Ce déclin relatif de l'élevage est dû aux nombreuses contraintes qui pèsent sur le sous secteur. C'est précisément pour lever ces contraintes que le Gouvernement a dégagé des options stratégiques à la fois transversales et verticales, qui sont soutenues par des programmes variés à moyen et à long terme. Ces options stratégiques et programmes ont tous pour objectif de faire participer l'élevage à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, et la protection de l'environnement.

#### **V.2.1 LES CONTRAINTES DE L'ELEVAGE**

216. Les contraintes auxquelles l'Elevage est confronté en Guinée se situent aussi bien en amont qu'en aval. Elles peuvent être résumées ainsi :

- (i) études insuffisantes des paramètres zootechniques de production et d'exploitation du cheptel ;
- (ii) faiblesse de la recherche, et de la diffusion des résultats des recherches ;
- (iii) faible productivité des espèces et races locales ;
- (iv) persistance des certaines endémies, notamment péripneumonie contagieuse des bovins, et peste des petits ruminants ;
- (v) rareté de la nourriture dans certaines zones, et persistance du phénomène de la transhumance néfaste à l'intégration élevage/agriculture.
- (vi) faible circulation de l'information au niveau des éleveurs ;
- (vii) inadaptation des structures du crédit aux conditions de l'élevage en Guinée ;
- (viii) absence de systèmes modernes de traitement, de transformation, et de conditionnement des produits de l'élevage ;
- (ix) faible organisation des éleveurs.

## V.2.2 LES OPTIONS STRATEGIQUES

217. Les options stratégiques assignées à l'élevage sont deux ordres : d'une part l'option stratégique transversal ou approche programme d'appui ; d'autre part l'option stratégique vertical ou approche filière. Dans les deux cas l'objectif du Gouvernement est d'accroître la qualité, la quantité, et la régularité de la production des denrées d'origine animale.

218. L'approche programme d'appui vise à encadrer les systèmes d'élevage traditionnel grâce au soutien très actif de l'Etat, et la participation des populations concernées. Les activités les plus visées sont l'élevage traditionnel de bovins, petits ruminants, porcs et volaille, et apiculture. Cette approche pourrait constituer un puissant instrument de lutte contre la pauvreté, dans la mesure où elle permettrait d'améliorer sensiblement les revenus et les conditions de vie des éleveurs et de leurs familles.

219. L'option stratégique verticale ou approche filière s'adresse aux systèmes d'élevages améliorés ou semi-intensifs urbains et péri-urbains. Cette option concerne plus particulièrement le secteur privé moderne capable de se prendre en charge. L'Etat se propose de privilégier cette approche sur le long terme, et de se désengager progressivement des actions d'appui direct au profit d'éleveurs bien formés. En clair l'Etat voudrait à long terme favoriser la professionnalisation des opérateurs du sous secteur.

## V.2.3 LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

220. Pour appuyer les options stratégiques retenues, le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre un certain nombre de programmes de développement à moyen et long terme, qui peuvent être regroupés en cinq catégories :

### 1) Les programmes d'appui à la production

221. Ces programmes visent notamment le renforcement de la santé animale, l'amélioration génétique, la gestion des ressources alimentaires, la recherche-développement, la formation-vulgarisation, et le désengagement de l'Etat des activités productives.

### 2) Les programmes de développement des productions animales

222. L'objectif de ces programmes est d'accroître la productivité du cheptel. Ils concernent principalement l'élevage bovin, le développement de la filière laitière, l'élevage des petits ruminants, la filière avicole, et le démarrage de certains projets pilotes.

### 3) Les programmes d'appui à la transformation et à la commercialisation

223. Ces programmes visent à connaître et prospector les marchés, développer la commercialisation à travers une amélioration des circuits commerciaux et des infrastructures de commercialisation, promouvoir la transformation des produits d'élevage, et la valorisation de certains sous-produits d'élevage, notamment les cuirs, peaux, fumier, fientes, etc...

### 4) Les programmes d'accompagnement

224. Les programmes d'accompagnement portent sur l'amélioration de l'accès au crédit bancaire, la rationalisation de l'organisation des éleveurs et des opérateurs du sous secteur, l'appui aux groupements féminins avec un appui institutionnel et faciliter leur accès au crédit, et la gestion de l'environnement.

### **5) Les programmes de renforcement institutionnel**

225. Malgré son désengagement des activités de production et de commercialisation, l'Etat conservera toujours ses fonctions de régulation. Il s'agit notamment d'assurer la formation des cadres, la coordination, et le suivi-évaluation des programmes, et de la réglementation des activités du sous secteur.

#### **V.2.4 FINANCEMENT DES PROGRAMMES**

226. Les programmes de soutien identifiés pour la réalisation des actions prévues à moyen et à long terme seront exécutés à travers la poursuite des projets qui sont en cours, et la mise en oeuvre de nouveaux projets qui ont été identifiés et classés par priorité selon leur degré de participation à l'atteinte des objectifs. Certains des nouveaux projets sont déjà négociés ou en cours de négociation avec les partenaires au développement. Le montant des ressources financières requises pour le financement de l'ensemble de ces programmes s'élève à environ US\$38.600.000.

## **V. 3 LA PECHE**

227. Une vaste action d'assainissement a été engagée par le Gouvernement dans la seconde moitié des années 1990, qui a permis d'enregistrer des résultats très encourageants. Le taux de croissance du sous secteur a été supérieure à 10% en moyenne par an sur la période 1987-1998. La contribution de la pêche au PIB a pu atteindre 0,93% au cours des trois dernières années, et la contribution aux recettes de l'Etat s'est établie à 7.200.000.000 FG en moyenne par an durant la période. Le taux de consommation des produits de la pêche per capita est passé de 7,4 kg en 1987 à 13 kg en 1997. La pêche a en outre entraîné la création de plus 30.000 emplois directs. Il est surtout important de souligner l'adoption en 1997 par le Gouvernement des Schémas Directeurs de la Pêche, de la Pisciculture, et de la Crévetticulture, qui ont jeté les bases d'une gestion plus rationnelle du sous secteur.

228. Pour la période 1998-2007, le Gouvernement a retenu les objectifs de développement suivants pour la Pêche : aménager, et exploiter rationnellement les ressources, afin de préserver les éco-systèmes ; développer la recherche, et des systèmes efficaces de suivi-contrôle-évaluation ; contribuer à la sécurité alimentaire par une augmentation de la consommation de poisson par tête d'habitant de 13kg en 1997 à 17kg en 2007 ; mieux intégrer les activités de la pêche à l'économie nationale, par une valorisation des produits de la pêche. La réalisation de ces objectifs implique d'abord de résorber les multiples contraintes qui entravent le développement rapide du sous secteur de la pêche.

### **V.3.1 CONTRAINTES**

229. En dépit des progrès enregistrés, le sous secteur de la pêche demeure toujours confronté à de nombreuses contraintes qui peuvent être résumées ainsi :

- (i) Gestion peu rationnelle des ressources halieutiques, due à la faiblesse du niveau actuel de la connaissance des ressources, et à l'insuffisance des moyens de leur protection ;
- (ii) faible contribution à la sécurité alimentaire des populations : La consommation par tête d'habitant et par an est de 13 kg, contre une moyenne sous-régionale est de 20 kg. Sans parler de la répartition très inégale de la consommation sur le territoire national. Alors qu'en zone maritime la consommation atteint 21 kg/hab/an, elle se situe aux

environs de 5 kg dans l'arrière pays. La pisciculture qui aurait pu contribuer à réduire cette inégalité, demeure encore embryonnaire. La faiblesse de l'approvisionnement du pays en produits de pêche est la résultante de l'insuffisance des infrastructures de base (ports, installations de conservation, de transformation et de commercialisation), du manque de crédit spécifique, de l'enclavement des lieux de production, et de la fragilité des organisations socio-professionnelles de la pêche.

- (iii) faible contribution de la pêche moderne à la création d'emplois ;
- (iv) faible contribution de la pêche industrielle aux recettes en devises ;
- (v) inexistence d'un armement national de pêche industrielle.

### **V.3.2 STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

230. L'objectif stratégique du Gouvernement est de permettre au sous secteur de la pêche d'atteindre un taux de croissance de 12% à l'horizon 2010. Cet objectif ambitieux devrait passer par les mesures suivantes :

- (i) renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches;
- (ii) intensification des activités de recherche halieutique ;
- (iii) appui au développement de la Pêche Artisanale;
- (iv) appui à la réalisation des infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement pour la valorisation des produits de pêche,
- (v) renforcement des capacités techniques nationales
- (vi) développement de la pêche continentale à travers, la recherche pluridisciplinaire, l'aménagement hydraulique des zones de pêche et la fourniture d'intrants ;
- (vii) amélioration du cadre juridique, promotion des investissements privés, et désengagement de l'Etat des activités productives ;
- (viii) amélioration de la gestion des flottes étrangères, et promotion d'une flotte privée nationale.

### **V.3.3 PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET FINANCEMENT**

231. Le Plan de Développement de la Pêche a été conçu pour la période 1998-2010. Il est constitué de 8 programmes indicatifs qui se présentent comme suit :

#### 1) Programme 1 :

232. Ce programme vise à organiser l'aménagement et la gestion Rationnelle des ressources, grâce à un effort soutenu de recherche appliquée et de surveillance des zones de pêche. Ce programme totalise 3 projets d'un coût indicatif global de US\$ 4.600.000

#### 2) Programme 2 :

233. Il vise à apporter un appui général et massif au développement de la Pêche Artisanale (domestique), pour un approvisionnement plus important et plus régulier du marché local, grâce à une approche participative. Ce programme comporte 8 projets indicatifs dont le coût est estimé à US\$ 14.560.000.

#### 3) Programme 3 :

234. Le Programme 3 est tourné vers le développement de la Pêche à l'exportation. Cette action permet de mieux valoriser le produit de la pêche artisanale en offrant des débouchés plus rémunérateurs. Les projets prévus dans ce programme ont un coût approximatif de 4.420.000 US\$.

## 4) Programme 4 :

235. L'objectif ici est de favoriser la promotion sélective de la pisciculture rurale en Guinée Forestière, afin de mieux rééquilibrer la consommation des produits de pêche entre la zone côtière et l'arrière-pays. Le coût indicatif de ce programme est de 2.635.000 US\$.

## 5) Programme 5 :

236. La Gestion Multidimensionnelle des pêcheries continentales vise à développer la productivité des pêcheries en jouant sur la qualité des écosystèmes et sur les variations environnementales en général. Les investissements prévus dans ce programme sont estimés à 1.108.000 US\$.

## 6) Programme 6 :

237. Ce programme vise spécifiquement le développement de la Crevetticulture, grace notamment à la création d'une Agence de Développement chargée du préaménagement des sites, et la mise en place des exploitations familiales, artisanales et industrielles. Le coût du programme est estimé à US\$ 11.429.195.

## 7) Programme 7 :

238. Le développement de la Pêche Industrielle est l'objet principal de ce programme, qui sera articulé sur une politique de gestion rigoureuse de licences, et sur des systèmes efficaces de contrôle. Le coût du programme est environ de US\$1.850.000.

## 8) Programme 8 :

239. Le programme 8 vise le renforcement institutionnel de l'ensemble du dispositif de la stratégie de développement des pêches. Le coût estimatif du programme est de US\$ 600.000.

240. Au total l'ensemble des 8 Programmes de développement des pêches ont un cout total qui s'élève à environ US\$42 millions. Le financement des programmes devrait être réparti entre l'Etat et le secteur privé. Le Gouvernement reconnaît que des actions vigoureuses seront nécessaires pour encourager les opérateurs privés à participer activement et dans la transparence au financement et à la relance de la pêche.

## V. 4 LES MINES

241. La Guinée bénéficie d'un sous sol très riche en minerais divers, notamment bauxite, or, diamant, et fer. Le niveau de production et d'exportation est très variable selon les produits. L'ensemble du secteur minier a traversé des périodes difficiles au cours des années 1990, entraînant des manques à gagner considérables, qui ont fragilisé l'économie guinéenne toute entière, et plus particulièrement les finances publiques. Le Gouvernement a du lancer une Nouvelle Politique Minière dès 1991 pour procéder à une restructuration en profondeur de tout le secteur minier, et restaurer la compétitivité des exportations guinéennes. Cette Nouvelle Politique Minière doit être consolidée au cours de la décennie 2001-2010, en vue notamment d'une plus grande diversification du secteur.

### V.4..1 LA SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR MINIER

#### a). Le potentiel

242. Depuis des décennies la **Bauxite** reste incontestablement le principal produit d'exportation de la Guinée. Est-il besoin de rappeler que la Guinée détient près des 2/3 des

réserves mondiales de bauxite. Pour l'instant la Guinée exporte essentiellement la bauxite en l'état (environ 15 millions de tonnes /an), la production d'alumine restant relativement limitée (600 000 tonnes). La Guinée a connu ces dernières années de sérieuses difficultés liées au vieillissement des infrastructures et des équipements, et à la concurrence très serrée qui règne sur le marché international. Les principaux concurrents de la Guinée sur le marché de la Bauxite et de l'Alumine sont l'Australie, le Brésil, et la Jamaïque. Ces pays détiennent comme la Guinée des réserves importantes de Bauxite.

243. L'Australie détient près de 20% des réserves mondiales, et elle est le premier producteur mondial de bauxite (avec plus de 40 Millions de Tonnes/an) et contrôle près de 30% et 10% des capacités mondiales d'Alumine et d'aluminium respectivement. Par ailleurs l'Australie détient les coûts les plus bas parmi les producteurs mondiaux de bauxite, alumine et aluminium.

244. Le Brésil présente à peu près les mêmes avantages que l'Australie. Ce pays détient près de 10% des réserves mondiales de bauxite de bonne qualité; il est le 4ème producteur mondial; il possède une industrie intégrée avec de l'énergie hydroélectrique à prix relativement bon marché.

245. La Jamaïque est le 3ème producteur mondial avec près de 8% des réserves mondiales de bauxite. Ses gisements sont de moins bonne qualité que ceux de la Guinée, mais leur localisation près des côtes, et la proximité du marché Nord-américain constituent des avantages non négligeables.

246. L'Or constitue le second produit pour lequel la Guinée a un potentiel considérable. Les réserves du pays sont estimées à 300 millions d'onces. Cependant ce potentiel est encore très sous exploité, la production annuelle de la Guinée étant de l'ordre de 12 tonnes d'or par an, avec une forte contribution des exploitants artisanaux.

247. Comme pour la bauxite, la Guinée est confrontée à une rude concurrence en matière d'or de la part de nombreux pays Africains, Mali, Burkina Faso, Ghana, Namibie, République Démocratique de Congo, Mozambique, Zimbabwe, Afrique du Sud en Afrique, mais aussi le Canada, l'Australie, la Russie et USA.

248. En ce qui concerne le **Diamant**, le potentiel de la Guinée est l'un des plus importants de la sous-région. Au demeurant le Gouvernement a entrepris l'élaboration de la cartographie complète du territoire national, en vue d'établir un inventaire aussi exhaustif que possible des ressources kimberlites.

249. Les concurrents de la Guinée dans la sous-région sont : La Côte d'Ivoire, Le Libéria et la Sierra Léone. Les autres concurrents sont: La Namibie, l'Angola, la République Démocratique du Congo, le Botswana, le Centrafrique, l'Afrique du Sud (en Afrique), l'Inde, la Russie, l'Australie et les Etats-Unis et tout récemment le Canada. Cependant la production guinéenne de diamant reste encore faible, moins de 500 000 carats, en tenant compte de la production artisanale, et de l'activité des comptoirs d'achats. Bien que le diamant guinéen soit en général de bonne qualité (70%) de joaillerie, c'est l'exploitation de diamant primaire qui devrait permettre à la Guinée de conquérir une part plus importante du marché mondial.

### **b) La Nouvelle Politique Minière**

250. Au total le potentiel minier de la Guinée, y compris les minerais de fer, est loin d'être exploité avec toute l'efficacité souhaitée. C'est pour renverser cette tendance que le Gouvernement a adopté en Novembre 1991 la Nouvelle Politique Minière, qui a pour objectif de redynamiser le secteur par la relance de l'investissement privé.

251. La Nouvelle Politique Minière s'est d'abord traduite par la publication en 1995 d'un nouveau Code Minier, qui est d'inspiration plus libérale, car il vise à réduire le poids de l'Etat, et à alléger la fiscalité minière, tout en renforçant les capacités de régulation, et de promotion des structures administratives concernées. C'est dans ce cadre qu'ont été créés le Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM), et l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM). La Nouvelle Politique Minière a également permis de lancer une vaste opération de restructuration dans tous les compartiments du secteur, aussi bien dans la Bauxite, et l'alumine, que dans l'or et le diamant, l'objectif visé étant de rendre les compagnies concernées plus performantes et plus compétitives.

252. Les résultats atteints sont très encourageants, car les investisseurs privés étrangers marquent un intérêt grandissant pour le secteur minier guinéen. En effet selon certaines estimations, les investissements dans les compagnies minières guinéennes n'ont cessé de s'accroître depuis 1995, et ont évolué comme suit: US\$85,6millions en 1995; US\$142millions en 1996; US\$134,8millions en 1997; US\$199,4millions en 1998; et US\$163millions \$ en 1999. Ces investissements ont eu un impact très positif sur la croissance du secteur minier, qui a enregistré sur la période 1995-1999 un taux de croissance moyen annuel de 5%, soit un taux supérieur au taux de croissance de l'ensemble de l'économie guinéenne, qui a été de 4,5% en moyenne par an.

### **c) Les Contraintes**

253. Malgré ces résultats fort louables le Gouvernement est conscient que la consolidation et l'amplification des acquis de la Nouvelle Politique Minière nécessitent de prendre des mesures urgentes pour lever les principales contraintes dont souffre le secteur minier. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance d'énergie électrique( malgré l'existence d'un potentiel hydro- électrique de l'ordre de 60.000 MW ) constitue un handicap sérieux au développement de l'industrie minière ;
- le faible développement des infrastructures de base (route, chemin de fer, ports, adduction d'eau , télécommunications , etc...) rend excessifs les couts d'investissements, et les couts opératoires que les sociétés minières sont obligées de supporter elles-mêmes ;
- l'absence totale d'une industrie nationale capable de fournir les intrants et services nécessaires à l'industrie minière ;
- la faible qualification de la main d'oeuvre, oblige les compagnies à recourir largement à la main d'oeuvre étrangère très couteuse ;
- la faiblesse des bases de données géologiques et minières contraint les sociétés à consacrer une bonne partie de leurs investissements à la prospection et aux études ;
- l'insuffisance des ressources financières nationales amène à compter presque exclusivement sur les investissements et prêts étrangers, pour le développement des potentialités minières du pays ;
- la multiplicité des structures de tutelle et d'appui et la confusion des roles sont souvent préjudiciables à une gestion rationnelle du secteur ;

- le manque de clareté dans le statut fiscal des activités minières obscurcit les relations entre les compagnies et l'administration, en particulier la Douane ;
- l'absence de cadastre minier rend la gestion des périmètres miniers très aléatoires ;
- la lenteur dans les prises de décisions sur les opérations de restructuration des grandes compagnies, et sur le sort des grands projets des miniers sont certainement de nature à décourager les investisseurs ;
- enfin le risque pays handicape considérablement la Guinée sur les marchés des capitaux.

#### **V.4.2 LES PERSPECTIVES**

##### **a).OBJECTIFS :**

254. Le taux de croissance du sous secteur pourrait progressivement passer de 3,5% en 2001 à 5,5% en 2007, avant d'atteindre 8% en 2008, et 8,5% en 2010. Cette projection du taux de croissance des activités minières repose sur les axes stratégiques suivants :

- (i) renforcer la position de la Guinée dans la filière bauxite/alumine/aluminium grace notamment à la consolidation de la situation des grandes compagnies évoluant dans le secteur. Cela implique de restaurer la compétitivité de ces entreprises dans un environnement international hautement concurrentiel, en menant à son terme le processus de restructuration engagé, visant à réduire les coûts opératoires et les frais financiers, étendre les capacités de production, et développer les marchés .
- (ii) promouvoir les investissements privés pour exploiter et développer tout le potentiel minier du pays. En particulier la mise en valeur des grands gisements de fer du Mont Nimba nécessite de mobiliser des investissements considérables aussi bien pour l'exploitation des gisements, que pour l'évacuation du minerai. Il est indéniable que la mobilisation de ces investissements requiert l'assainissement de l'environnement administratif, juridique, fiscal, et judiciaire, et la mise en place d'une banque de données géologiques et minières fiables. Elle suppose également un désengagement de l'Etat des activités productives, et une redéfinition du role de l'Etat vers les fonctions de régulation. Dans cette perspective l'Etat se propose de mettre en place une structure chargée de la gestion des actions de l'Etat, de négocier et conclure des accords avec les investisseurs étrangers.
- (iii) diversifier les ressources minières, en relançant la production d'or et de diamant, et en développant les autres ressources minérales qui présentent un véritable potentiel économique. C'est ainsi que le Gouvernement entend accorder une attention toute particulière au Nickel, dont des indices importants ont été identifiés dans plusieurs localités.
- (iv) favoriser la transformation sur place des produits de la bauxite, l'or, et le diamant ;
- (v) encourager et soutenir les activités minières artisanales, notamment dans l'or et le diamant, avec le concours des partenaires au développement. Des programmes sont en cours d'élaboration avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et de L'Agence Française de Développement pour apporter aux exploitants artisans assistance, formation, et encadrement, en vue d'accroître leurs performances techniques.

- (vi) préserver l'environnement, notamment par une politique de réhabilitation des sites miniers.

#### **a) PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS MINIERS**

255. Dans la perspective de la diversification des activités minières, le Gouvernement se propose de promouvoir plusieurs projets importants au cours de la décennie 2001-2010. Conformément à l'esprit du Code Minier, le Gouvernement ne souhaite pas que l'Etat soit largement impliqué dans la réalisation de ces projets. Un grand nombre de ces projets sont très anciens, et sont de ce fait bien connus des investisseurs ; d'autres sont en revanche de conception plus récente. Dans la plupart des cas les études de faisabilité sont à un stade très avancé. Les projets concernent tous les compartiments du secteur minier, bauxite, fer, or, diamant. Certains des projets nécessitent la réalisation de grandes infrastructures, tantot de transports, tantot d'énergie.

##### **a) Bauxite :**

256. Dans le cadre du renforcement de sa position dans le secteur, la Guinée se propose de promouvoir des grands projets, qui permettent d'apporter de la valeur ajoutée aux productions minières du pays. Les principaux projets sont :

- (i) DIAN-DIAN. Il s'agit d'un complexe Bauxite, Alumine, Aluminium. Il se subdivise en trois concessions pouvant être exploitées conjointement ou par trois groupes industriels séparés : DIAN-DIAN 1 ( Gisement sinthouron) reserve total = 789 Millions de Tonnes ; DIAN-DIAN 2 ( Gisement ayé koyé) reserve total = 634 Millions de Tonnes ; DIAN-DIAN 3 (Gisement ourobé) reserve total = 490 Millions de Tonnes. Plusieurs groupes ont marqué leur intérêt pour ce projet. Il s'agit d'une part d'investisseurs des Emirats Arabes, et d'autre part d'investisseurs Russes. Le cout de réalisation du projet est estimé à US\$ 2,8 milliards. Le projet pourrait produire environ 2,6 millions de tonnes d'Alumine par an.
- (ii) Complexe d'Aluminium de Konkouré. C'est un projet de fonderie d'Aluminium intégré avec une composante de production d'énergie. La fonderie d'Aluminium devrait avoir une capacité de 250 000 tonnes. Elle serait construite à proximité de l'usine d'Alumine de Friguia. Son cout est estimé à US\$ 1 milliard. Le projet prévoit deux volets complémentaires. Le premier volet est la composante énergie, avec la construction d'un grand barrage hydroélectrique sur le site Souapiti/Kaléta sur le fleuve Konkouré, qui serait d'une puissance de 975 MW, et dont le cout est estimé à US\$ 1,4milliard. Le second volet concerne la réhabilitation et l'extension de l'usine de Friguia, pour pouvoir satisfaire les besoins de la fonderie d'Aluminium. Le cout est estimé à US\$ 250 millions. Le financement de l'ensemble du complexe serait assuré en grande partie par un consortium d'investisseurs Américains et Japonais regroupés au sein d'une structure portant le nom de Guinea Aluminum Product Corporation Ltd ( GAPCO). Cependant le financement du barrage hydroélectrique devrait nécessiter l'intervention de l'Etat pour l'obtention de prêts concessionnels auprès des bailleurs de fonds traditionnels bilatéraux et multilatéraux.
- (iii) L'Usine d'Alumine de Sangaredi. Cette usine aurait pour objet de produire de l'alumine en transformant sur place une partie de la bauxite produite par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG). Un grand nombre d'investisseurs ont marqué un grand

intérêt pour le projet. La Banque Mondiale est disposée à apporter son soutien au projet, notamment en organisant les tables rondes avec des investisseurs potentiels.

- (iv) Projet de Barrage sur le Cogon. Ce barrage serait réalisé en BOT par la société Canadienne Lavalin. Il est destiné à approvisionner principalement les usines de la CBG dont les installations termiques arrivent en fin d'exploitation. Le financement pourrait être assuré par l'Agence Française de Développement (AFD).

**b) FER.**

257. Les projets dans le domaine du fer présentent trois principales composantes, dont deux purement miniers, le projet de Simandou, et le projet du Nimba, et le troisième étant un volet infrastructure de transport ferroviaire, le Transguinéen :

- (i) Projet Nimba : Il est prévu de réorienter le vieux projet MIFERGUI-NIMBA en envisageant l'évacuation du minerai non plus à travers le Liberia mais par le chemin de fer transguinéen et par un port en eau profonde en Guinée. La production du gisement serait d'environ 20 millions de tonnes par an. Une convention d'exploitation est en cours de négociation entre le Gouvernement et un consortium d'investisseurs regroupés sous le nom de Euro-Nimba, qui est prête à investir US\$ 400 millions dans la mise en valeur du gisement.
- (ii) Le projet du Simandou . Des permis de recherche ont été accordés à la société anglaise Rio Tinto couvrant l'ensemble de la chaîne de Simandou en Guinée Forestière. Ce gisement aurait des réserves de l'ordre de 1 milliard de tonnes de minerai de haute teneur, et une capacité de production de 20 à 40 millions de tonnes par an sur une longue période. Un projet de convention d'investissement est en cours de négociation entre le groupe Rio Tinto et le Gouvernement.
- (iii) Le projet du Transguinéen. Ce projet de chemin de fer est destiné à faciliter l'évacuation des minerais de fer en provenance du Nimba et du Simandou, et à éviter la traversée du territoire Libérien. Le tracé du chemin de fer est à l'étude. Il est envisagé de faire aboutir le chemin de fer sur un port en eau profonde en traversant une partie du Nord de la Sierra Leone. La réalisation du chemin de fer est estimée à environ US\$ 2,7 milliards y compris le matériel roulant. Le suivi des études et de la réalisation du projet est assuré conjointement par le Gouvernement et les deux groupes Euro-Nimba et Rio Tinto qui sont intéressés dans les gisements du Nimba et du Simandou.

**c) Or-Diamant.**

258. Parmi les nombreux projets envisagés dans le secteur, deux méritent une attention particulière. Il s'agit d'une part du projet SEMAFO pour l'exploitation d'or dans la préfecture de Kouroussa. Ce projet est initié par un groupe d'investisseurs Canadiens et Marocains. L'exploitation devrait démarrer en 2001. Le second projet concerne le diamant. La grande compagnie Sud Africaine DeBeers a lancé un projet pour la recherche de Kimberlite ( source primaire de diamant) et l'exploitation d'une mine de classe mondiale. L'investissement est évalué à US\$300 millions.

**d) Appui Institutionnel.**

259. Le Gouvernement est en négociation avec la Banque Mondiale et Coopération Française pour l'obtention d'une nouvelle assistance pour le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère chargé des Mines et de la Géologie. La Guinée avait bénéficié en 1996 d'un

premier projet d'appui , qui expire en Juin 2001, dont le montant était de US\$ 12millions. L'objectif du premier projet était de : améliorer le cadre juridique du secteur ; renforcer les capacités de régulation de l'administration ; permettre au Gouvernement de consolider les bases de données géologiques ; et attirer les investisseurs privés. Les résultats atteints sont très encourageants comme il a été indiqué plus haut. Cependant des efforts doivent encore être poursuivis particulièrement dans le domaine de la mise en place et la gestion d'une base de données géologiques, et l'établissement d'un véritable cadastre minier.

## V. 5 LE TOURISME

### V.5.1 Etat des lieux

260. Le patrimoine touristique de la Guinée recèle un grand nombre de sites prestigieux. Certains, environ une centaine sur toute l'étendue du territoire, aussi bien en bordure de mer qu'à l'intérieur du pays, sont bien connus de longue date. Cependant les richesses touristiques du pays sont encore insuffisamment valorisées et exploitées. Comme corrolaire, l'industrie hôtelière guinéenne dispose d'un parc très modeste, environ 3000 établissements environ de toutes catégories, dont seulement trois établissements de classe internationale. Certes, la libéralisation des activités hôtelières a permis ces dernières années la construction de réceptifs de petites et moyennes capacités avec un standing acceptable ; mais ces établissements sont loin de répondre en quantité et en qualité aux attentes de la clientèle. Le tourisme d'affaire demeure encore la composante principale du marché guinéen. Il est alimenté essentiellement par les congrès, séminaires, et accessoirement de déplacements des coopérants et leurs familles. A ce tourisme d'affaires, il faut ajouter quelques tentatives de tourisme culturel centré sur la découverte du folklore, de la musique traditionnelle guinéenne, et des excursions à travers le pays.

261. Il faut reconnaître que pendant longtemps les mentalités guinéennes étaient très peu réceptives au tourisme et aux touristes. Depuis 1984 beaucoup d'efforts ont été consentis par le Gouvernement pour corriger cette situation. Cependant le tourisme a encore un apport très négligeable à l'économie guinéenne. Sa contribution au PIB ne dépasse guère 2%, et elle est négligeable en matière de création d'emplois ou de recettes en devises. Le développement du tourisme est contrarié par de nombreux obstacles qui peuvent être résumés ainsi :

- (i) faiblesse institutionnelle : Les multiples changements de tutelle ministérielle qu'a connus le secteur n'ont pas favorisé l'instauration d'une politique soutenue et suivie de promotion du tourisme.
- (ii) Insuffisance des dispositions juridiques et réglementaires : la réglementation touristique et hôtelière est insuffisante et inadaptée. Cette situation est préjudiciable à la promotion de l'investissement privé dans le secteur.
- (iii) Les mauvaises conditions d'accueil: les formalités administratives (visas, aéroports, autres frontières, circulation dans les villes et entre les villes) sont si longues, harrasantes, et parfois humiliantes, qu'elles ont un effet dissuasif sur les voyageurs étrangers.
- (iv) La faiblesse du transport aérien international et domestique ne facilite pas l'organisation de circuits touristiques fiables et réguliers.

- (v) L'insuffisance des infrastructures et équipements hôteliers: la concentration à Conakry du peu d'infrastructure hôtelière répondant aux normes internationales ne favorise pas le développement du secteur à l'intérieur du pays.
- (vi) Les couts des facteurs (eau, électricité, téléphone) sont élevés et grèvent les comptes d'exploitation des sociétés du secteur, et les rendent peu compétitives.
- (vii) Les allocations budgétaires mises à la disposition du département ministériel ont été jusque là insignifiantes et n'ont pas permis la mise en œuvre des politiques et stratégies élaborées dans les différents plans directeurs du secteur.
- (viii) Inadaptation du système de financement. Il n'existe pas actuellement en Guinée de dispositif de financement sectoriel destiné à soutenir le développement des activités touristiques. En outre les taux d'intérêt des banques de la place sont très élevés .
- (ix) La main d'oeuvre est peu qualifiée et peu productive.

#### **V.4.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME**

262. Le Gouvernement a tenté de relancer les activités touristiques dès le milieu des années 1980. C'est ainsi que l'Office National du Tourisme et de l'Hotellerie (ONATHOL) a été créé en Juillet 1984. L'Office a élaboré en 1989 le premier Schéma Directeur du Tourisme. Cependant ce premier schéma n'a pas pu être mis en oeuvre, faute de capacités institutionnelles, et financières suffisantes, et aussi par manque de soutien des partenaires au développement. Le Deuxième Schéma Directeur du Tourisme rédigé en 1996 eut le même sort, malgré l'appui apporté par l'Union Européenne : la qualité du document laissait beaucoup à désirer.

##### **1) Orientations Stratégiques**

263. En 1998 le Gouvernement a adopté la Politique Nationale du Tourisme qui définit trois objectifs principaux à savoir :

- la restructuration du secteur ;
- la rénovation et l'extension du réseau de receptif et l'aménagement des sites touristiques ;
- le renforcement des capacités de planification, de gestion et d'organisation du secteur.

264. La Politique Nationale du Tourisme repose sur les orientations stratégiques suivantes :

- (i) Investir et construire un produit capable de soutenir la concurrence ;
- (ii) Former des professionnels et impliquer les populations locales par la sensibilisation ;
- (iii) Assurer les facilités requises ;
- (iv) Coopérer pour les besoins de la promotion et de la consommation à l'étranger.

265. C'est sur la base des objectifs et stratégies ainsi définis, que le Gouvernement a élaboré avec l'appui technique et financier du PNUD et de l'Organisation Mondiale du Tourisme ( OMT) le Plan Stratégique de Développement du Tourisme (PDST), qui prend en compte les insuffissances des deux premiers Schémas Directeurs, et les préoccupations actuelles et futures du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat en matière de développement durable du secteur. Ce plan stratégique comprend un programme d'action avec les quatre volets suivants :

- (i) l'organisation administrative
- (ii) l'aménagement des sites touristiques
- (iii) la promotion des investissements
- (v) le Marketing.

## **2) Les Objectifs Opérationnels**

266. Les du Plan Stratégique de Développement du Tourisme pour la période 2001-2004 se présentent comme suit:

- (i) Pour le Tourisme d'affaires, l'objectif est de passer :
  - En terme de passagers de 30.000 personnes à 40.000;
  - En terme de chambres de 355 à 480.
- (ii) Pour le Tourisme de Loisirs, le but est de passer:
  - En terme de passagers de 4000 à 20.000;
  - En terme de chambres de 54 à 500.

267. Au delà de ces objectifs quantitatifs globaux, il est prévu de mettre particulièrement en valeur certains sites représentatifs des richesses touristiques du pays. Il s'agit notamment:

- (i) En Basse Guinée: du site de Bel Air ( avec 7km de plage de sable fin d'un seul tenant); des Iles de Loos ( au large de la Capitale ); du Voile De la Mariée; et de chutes de la Somba.
- (ii) En Moyenne Guinée: de la Dame de Mali; des Chutes de Saala, Kinkon, Kambadaga; et des sites de Dalaba.
- (iii) En Haute Guinée: du Parc du Niger, et surtout des sources du Niger; et les sites historiques.
- (iv) En Guinée Forestière: des sites de la zone de Sérédou, et du Plateau de Zigué; les Forêts de Ziama; et les célèbres sites du Mont Nimba.

268. Le programme ainsi dégagé montre clairement que la Guinée veut donner la priorité au tourisme de loisir dans son plan de développement du secteur à moyen et long terme. Le Gouvernement reconnaît cependant que les objectifs retenus sont très modestes, en comparaison des performances des pays voisins, notamment le Sénégal, qui a pu accueillir en 1999 environ 500.000 touristes.

### **V.4.3 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES**

269. Tout en restant fidèle à son option économique libérale le Gouvernement considère qu'il lui revient de mettre en place les premières infrastructures de base, notamment les voies d'accès, les aménagements de viabilisation, et les ponts, et réhabilitation et entretien des parcs naturels. Les premières estimations du programme d'aménagement des principaux sites s'élèvent à un montant de US\$ 6 millions. Le programme d'Investissements Publics dans le secteur du Tourisme est résumé dans le Tableau 6 ci-dessous.

270. A ce programme il convient d'ajouter les efforts de marketing que le Gouvernement se propose de mener pour attirer les investisseurs privés dans le secteur, et vendre l'image de la Guinée comme destination touristique. Ces efforts seront menés par le Ministère Chargé du

Tourisme en collaboration avec l'Office de Promotion des Investissements Privés (OPIP). Le Plan Marketing sur les quatre prochaines années se présente comme suit:

- Mise en place d'un site internet 20.000 US\$
- Réalisation d'un CD Room 15.000 US\$
- Mise en place d'une documentation adaptée type dossier du projet 15.000 US\$
- Organisation de table ronde 30.000 US\$
- Participation aux manifestations spécialisées. 30.000 US\$

**Soit un total de 110.000 US \$**

Source : Projet d'appui au Tourisme OMT-PNUD.

271. Les Orientations Stratégiques et le Programme du Tourisme doivent être soumis à un atelier pour validation, qui sera organisé dans le courant du Mois de Mars 2001.

**Tableau 6: Investissements Publics Structurants du Tourisme**

<b><u>GUINEE MARITIME</u></b>	<b><u>MOYENNE GUINEE</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et entretien annuel RN/Bel Air (25km)</li> <li>RN/Voile de la Mariée (7km)</li> <li>RN/Somba (20km) : coût : 500 millions de Fg</li> <li>Aménagement de Bel Air : Voiries et Réseaux divers, aménagement paysagers.</li> <li><b><i>Assainissement : Coût 4 milliards de FG</i></b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des pistes d'accès</li> <li>- Mali/Dame de Mali : 7km</li> <li>- Labé/Chute de la Saala : 45 km</li> <li>- Labé/Lélouma : 20 km</li> <li>- Pita/Kinkon/Kambadaga : 35 km</li> <li>- Pita/Dangoltouma : 30 km</li> <li>- <b><i>Coût 2,2 milliard de FG</i></b></li> </ul>
<b><u>HAUTE GUINEE</u></b>	<b><u>GUINEE FORESTIERE</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 ponts sur la piste Faranah/parc du haut Niger.</li> <li>- Création d'une piste : entretien du parc/Rive du Niger.</li> </ul> </li> <li>- <b><i>Coût 760.000.000 de FG</i></b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des pistes d'accès de la route nationale à la résidence du Gouverneur 15 km jusqu'à 1200 m d'altitude du village de GBAKORE jusqu'à 740 m d'altitude.</li> <li><b><i>Coût : 550.000.000 de FG</i></b></li> </ul>
<b><i>SOIT UN TOTAL DE 6 MILLIONS DE USD</i></b>	

## V.4.4 L'ARTISANAT

### 1) Etat des lieux

272. En ce qui concerne l'artisanat, il occupe près de 20% de la population active guinéenne. Les activités artisanales sont très variées, et portent notamment sur le travail des métaux, du bois et des fibres végétales, le textile, le cuir, le bâtiment, l'alimentation (extraction de sel, d'huile de palme, de beurre de karité, boulangerie-pâtisserie, etc...), les prestations de service (coiffure, blanchisserie, photographie, mécanique, etc...), et les autres activités connexes. Compte tenu de la faiblesse des activités touristiques, les produits de l'artisanat guinéen sont destinés essentiellement à la satisfaction des besoins intérieurs. Il s'agit donc pour l'instant d'un artisanat utilitaire, qui joue un rôle économique et social considérable. Il contribue pour 40% à la production manufacturière, et a un apport très important dans le domaine de la formation professionnelle et de la création d'emplois.

273. Malgré la place ainsi occupée par l'artisanat dans l'économie guinéenne, les résultats du secteur sont loin d'être à la hauteur de ses immenses potentialités. Comme le tourisme, l'artisanat est soumis à de nombreuses contraintes, dont les principales sont les suivantes :

- (i) Absence de stabilité institutionnelle et de schéma directeur du secteur ;
- (ii) Connaissance insuffisante des données du secteur, car l'artisanat est généralement associé au secteur informel. D'où les interventions désordonnées de divers acteurs dans le secteur ;
- (iii) manque d'équipements et d'infrastructures appropriées. L'artisanat est pratiqué dans des lieux de fortune avec des moyens très rudimentaires et vétustes. Il n'y a pas de villages ou de centres artisanaux ni à Conakry ni à l'intérieur du pays ;
- (iv) faiblesse des organisations professionnelles. Les groupements et coopératives qui existent ne fonctionnent pratiquement pas.
- (v) L'analphabétisme, le manque de perfectionnement technique, et d'accès aux technologies modernes sont des freins aux innovations dans le secteur.
- (vi) difficulté d'approvisionnement en matières premières et en intrants divers ;
- (vii) faiblesse des systèmes de commercialisation, et étroitesse des marchés ;
- (viii) manque de structures et de systèmes de financement approprié.

### 2) Stratégies de développement de l'Artisanat

274. Les grandes orientations de développement stratégique de l'Artisanat pourraient être formulées comme suit:

- (i) Elaboration de la Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat;
- (ii) Création d'infrastructures d'appui pour la formation, la production, et la commercialisation, notamment des centres et villages artisanaux, et galeries d'exposition;
- (iii) Mise en place d'un Fonds National d'Appui à l'Artisanat;
- (iv) L'organisation de l'assistance technique aux Artisans.

275. Les réflexions se poursuivent pour formaliser ces orientations stratégiques, et définir des programmes d'action qui en découlent.

## CONCLUSION

### 1) Principales leçons

276. L'élaboration du Programme National D'Action pour la décennie 2001-2010 a donné l'occasion au Gouvernement de faire participer le secteur privé et la société civile aux réflexions sur l'ensemble des grandes orientations du développement économique et social de la nation. Le dialogue a été franc et ouvert, et il a permis aux uns et aux autres de s'imprégner des contraintes auxquelles le pays doit faire face dans les années à venir, et en même temps de mesurer les efforts que chacun devrait entreprendre pour la réussite du Programme National d'Action. A présent il conviendrait de mettre en place sans tarder des mécanismes de suivi et de contrôle, qui permettent à toutes les parties concernées d'être tenues régulièrement informées, et d'avoir leur mot à dire sur l'exécution du programme.

277. Le Gouvernement reconnaît cependant que le Programme National d'Action qui est présenté ici est loin d'embrasser tous les aspects du Programme de Développement Economique et Social tel que prévu dans Guinée Vision 2010. La Guinée est encore très handicapée par la faiblesse de ses capacités d'analyse, de prévision, et de conception. C'est pourquoi le renforcement des capacités institutionnelles et le développement des ressources humaines, en un mot la valorisation de l'Homme, est considéré comme la première priorité du Programme National D'Action pour la décennie 2001-2010. C'est au demeurant la principale condition du succès du Programme National d'Action lui-même.

278. L'insuffisance de nos capacités fait que le niveau d'élaboration des différentes composantes du Programme National d'Action est très inégal. D'une manière générale les stratégies et les programmes relatifs aux infrastructures de base sont relativement bien déterminés, et leur évaluation est également mieux cernée. Il en est de même en ce qui concerne les secteurs économiques réels, comme les Mines, l'Agriculture, l'Elevage, et le Pêche. Il faut reconnaître que les infrastructures de base et les secteurs réels sont des domaines traditionnels d'intervention des partenaires au développement. Les administrations concernées sont donc relativement plus rompues aux exercices de simulation et de projection. Il en va tout autrement des programmes d'actions de la seconde génération relatifs au renforcement des capacités, à la lutte contre la pauvreté, et aux questions de corruption et de gouvernance. Dans ces domaines la détermination des orientations, et l'évaluation des programmes d'investissements sont encore au niveau de l'esquisse, et sont loin d'être maîtrisées.

279. Par ailleurs il est utile de souligner que peu de composantes du Programme National d'Actions sont parvenues à dégager des stratégies et des programmes d'investissements qui couvrent complètement la période 2001-2010. Dans la plupart des cas, les programmes d'actions ne s'étendent que sur une période de quatre à cinq ans, même si les stratégies énoncées concernent toute la décennie. Cela veut dire que le travail est loin d'être terminé. Les efforts doivent être poursuivis pour pouvoir combler le fossé, et avoir une vision aussi complète que possible des contraintes de développement, et des actions à entreprendre sur toute la décennie.

### 2) Les orientations de financement

280. Sous cette réserve, et en attendant d'apporter les compléments nécessaires au Programme National d'Action, le Plan de Financement du programme pourrait être articulé autour des

trois composantes suivantes: l'Etat, l'Aide au Développement, et le Secteur Privé National et Etranger.

281. Les contributions de l'Etat au financement des programmes d'action devrait rester sensiblement à leur niveau actuel, c'est à dire environ 15% des Programmes d'Investissements Publics (PIP). Il est certes prévu de redoubler des efforts dans la mobilisation des recettes publiques. Cependant les résultats ne seraient pas aussi rapides à se matérialiser que le Gouvernement le souhaiterait. Le taux de pression fiscale pourrait difficilement aller au-delà 13-14% au cours de la période considérée. L'instabilité et l'insécurité qui règnent aux frontières du pays sont de nature à affecter l'ensemble de l'économie guinéenne pour longtemps, dans la mesure où elles ont des effets dissuasifs considérables pour le développement des initiatives privées. Il reste cependant entendu que si des évolutions plus favorables se manifestaient plus tôt que prévu, le Gouvernement se ferait un devoir de relever la contribution de l'Etat au financement du Programme National d'Action. En tout état de cause, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour conduire le Programme National d'Action avec le maximum de détermination et d'esprit de responsabilité. Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à :

- (i) assainir les Finances Publiques par une gestion encore plus rigoureuse et plus transparente ;
- (ii) promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux, et lutter contre la corruption sous toutes ses formes ;
- (iii) et améliorer l'environnement du secteur privé, notamment par le renforcement de la Justice, dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

282. En retour le Gouvernement souhaiterait pouvoir compter pleinement sur la solidarité internationale à un tournant aussi crucial de l'histoire du pays. Il demande instamment à la Communauté internationale de poursuivre et d'amplifier l'aide précieuse qu'elle apporte à la Guinée, pour lui permettre de retrouver le chemin de la croissance. Le Gouvernement se réjouit d'ores et déjà des concertations qui sont actuellement engagées entre les partenaires au développement à l'initiative de l'Union Européenne, pour harmoniser leurs programmes d'intervention. Avant que ce processus ne soit terminé, et que les programmes d'intervention des uns et des autres ne soient arrêtés, le Gouvernement souhaiterait particulièrement insister sur les axes prioritaires suivants :

- lutte contre la pauvreté, grace notamment à l'amélioration de l'accès aux services essentiels (eau, et électricité, santé, éducation etc...), et à l'appui aux communautés de base, et au renforcement de la Sécurité Alimentaire ;
- renforcement des capacités institutionnelles ;
- développement des ressources humaines dans le domaine de la Santé, Education, Promotion de la Femme, et Protection de l'Enfance ;
- amélioration des infrastructures routières.

283. Le Gouvernement profite de cette occasion pour lancer un appel à tous les bailleurs de fonds, pour que le processus de réduction des dettes de la Guinée soit diligenté dans un véritable esprit de partenariat durable, et dans la transparence. Il souhaite vivement obtenir les US \$600 à 800 millions de réduction de dettes, pour les orienter vers certains des secteurs prioritaires identifiés.

284. Il est indéniable que le secteur privé devrait également jouer un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme National d'Action. Fidèle à sa politique de désengagement des

secteurs productifs, le Gouvernement voudrait solennellement réaffirmer qu'il n'existe aucun secteur « tabou » pour le secteur privé. Les opérateurs privés peuvent orienter leurs investissements non seulement dans les secteurs productifs, comme l'Agriculture, les Mines, et les industries manufacturières, le Tourisme, mais aussi les infrastructures de base, en particulier la production d'énergie, et les télécommunications. Le Gouvernement est disposé à accueillir les opérateurs privés de tous les pays sans préjugés, car les possibilités d'investissements qui s'offrent dans ces secteurs sont considérables.

285. Au total la réalisation du Programme National d'Action ainsi esquissé devrait pouvoir permettre à la Guinée de réaliser un taux d'investissement de loin supérieur aux 23-25% indiqué dans le cadrage macro-économique. Par la même occasion la Guinée devrait pouvoir sortir du groupe des Pays les Moins Avancés, auquel il n'aurait jamais du appartenir. La Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA donne donc à la Guinée l'opportunité de tirer les leçons du passé, d'évaluer ses forces et ses faiblesses, et, avec le soutien de tous, de prendre un nouveau départ plus ferme et plus éclairé, qui permettrait enfin aux populations guinéennes de commencer à jouir des fruits du potentiel économique impressionnant dont le pays est doté.